

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11<sup>e</sup> Législature

**SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001**

161<sup>e</sup> séance

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

2<sup>e</sup> séance du mercredi 25 avril 2001



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. PATRICK OLLIER

1. **Sécurité quotidienne.** – Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2281).

QUESTION PRÉALABLE (p. 2281)

Question préalable de M. Jean-Louis Debré : MM. Christian Estrosi, Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur ; Bruno Le Roux, rapporteur de la commission des lois ; Jean-Marie Bockel, Guy Teissier, Patrice Carvalho, Rudy Salles, Gérard Hamel. – Rejet.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2294)

MM. Claude Goasguen,  
Jean-Pierre Blazy,  
Jean-Luc Warsmann,  
Patrice Carvalho,  
Renaud Donnedieu de Vabres,  
Pierre Cardo,  
Jean-Marie Bockel,

Jean-Claude Guibal,  
Mmes Chantal Robin-Rodrigo,  
Christine Boutin,  
Nicole Bricq,  
MM. Jacques Pélassard,  
Jacques Desallangre.

Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.

2. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 2313).
3. **Dépôts de rapports** (p. 2313).
4. **Dépôts de rapports sur des propositions de résolution** (p. 2313).
5. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 2313).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. PATRICK OLLIER,**  
vice-président

M. le président. La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à vingt et une heures trente.*)

1

## SÉCURITÉ QUOTIDIENNE

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,  
d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à la sécurité quotidienne (n<sup>os</sup> 2938, 2996).

### Question préalable

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Louis Debré et des membres du groupe du Rassemblement pour la République une question préalable, déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Bruno Le Roux, *rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République*. Lui est-il possible de s'exprimer quand il n'y a aucun représentant de l'opposition ?

M. Christian Estrosi. Je représente l'opposition. Vous voulez dire quand il n'y a aucun représentant de la majorité...

M. Jean-Marie Bockel. Au moins un !

M. le président. Monsieur le rapporteur, vous n'avez pas la parole et je vous demande de laisser M. Estrosi s'exprimer.

M. Bruno Le Roux, *rapporteur*. Je vais essayer.

M. le président. Je vous le conseille et je vous conseille surtout de réussir. Je vous en remercie par avance.

Monsieur Estrosi, vous avez la parole.

M. Christian Estrosi. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'intérieur,...

M. Bruno Le Roux, *rapporteur*. ... mes chers et nombreux collègues (*Sourires*)...

M. Christian Estrosi. ... mes chers collègues, il est vrai qu'à cet instant précis, ce débat apparaît encore plus surréaliste que lorsqu'il a débuté.

Surréaliste parce que, alors que la France est à feu et à sang, alors qu'il n'est plus un de nos concitoyens qui ne craigne, du matin au soir, pour la sécurité des siens et de

ses proches, qui ne craigne pour ses enfants qui vivent sous la menace permanente lorsqu'ils se rendent en classe le matin et en sortent le soir, qui ne craigne pour ses anciens qui sont obligés de se barricader chez eux aussitôt la nuit tombée, tant ils vivent dans la détresse et l'angoisse, vous nous proposez aujourd'hui un projet relatif à la sécurité quotidienne.

Il est vrai que les Françaises et les Français pouvaient, à l'annonce de ce titre quelque peu pompeux, attendre de vraies réponses à leurs inquiétudes.

M. Bruno Le Roux, *rapporteur*. Ils vont les avoir !

M. Christian Estrosi. Au lieu de cela, le constat qu'ils feront, à l'occasion de ce débat surréaliste, ne pourra que les inquiéter un peu plus.

Cette inquiétude, qui va être partagée dans les heures qui suivent par nombre de nos concitoyens, ne fait hélas que prolonger celle qu'ont suscitée les observations faites il y a quelques jours par des dirigeants éminents de la gauche anciennement plurielle et désormais éclatée, qui fustigeaient l'un l'autisme, l'autre la surdité du Premier ministre. Car le texte que vous nous soumettez aujourd'hui confirme la pertinence de ce diagnostic.

Votre projet de loi, monsieur le ministre de l'intérieur, s'inscrit en tête des symptômes les plus apparents de ce mal qui ronge le Gouvernement. L'on ne peut en effet qu'être frappé par le décalage entre l'indigence des dispositions qu'il contient et la gravité des fléaux qu'il vise à endiguer. A vous écouter, à vous lire aussi dans l'exposé des motifs, la situation actuelle de l'insécurité n'imposerait que quelques mesurées, les unes plus insignifiantes que les autres...

M. Bruno Le Roux, *rapporteur*. Ce n'est pas dans l'exposé des motifs !

M. Christian Estrosi. ... et qui ont pour seule vertu de masquer votre incapacité à répondre aux attentes des Français.

Ce texte, loin de constituer une erreur de parcours ou d'analyse, traduit au contraire parfaitement la position du Gouvernement sur la sécurité. Pour vous, l'insécurité n'est un problème véritablement prioritaire que dans les discours. Aveuglement, ignorance, autisme, surdité, préjugés idéologiques : les mots ne manquent pas pour qualifier votre attitude dogmatique.

Monsieur le ministre, nous ne pouvons débattre d'un texte aussi insignifiant alors que l'insécurité menace les fondements mêmes de notre démocratie, alors que la liberté fondamentale de chaque Français de vivre en sécurité n'est plus garantie, alors que la délinquance continue son inexorable progression. Cette question préalable a pour ambition d'exiger, face à une situation d'une extrême gravité en matière d'insécurité, l'engagement d'une véritable mobilisation nationale.

Oui, nous estimons qu'il n'y a pas lieu de se pencher sur un projet qui ne répond en rien au défi vital auquel se trouve confrontée notre société. Car cela reviendrait à répondre par l'affirmative à la seconde de ces questions : votre politique n'est-elle que de la poudre de Perlimpin-

pin ou a-t-elle, au contraire, quelques chances d'enrayer un phénomène qui gangrène les fondements de notre société ?

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Elle a commencé à le faire !

**M. Christian Estrosi.** Non, nous ne pouvons débattre des gadgets alibis que vous nous proposez tout en évitant lâchement d'aborder les vraies mesures qui seraient à même de stopper la spirale préoccupante d'une désagrégation sociale minée par les coups répétés d'une délinquance impunie.

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Il n'y a pas de lâches ici, mais il y a des démagogues !

**M. Guy Teissier.** C'est vous les démagogues !

**M. Christian Estrosi.** Il convient d'abord de dresser lucidement l'état des lieux des phénomènes d'insécurité en France. Il convient ensuite de souligner l'échec total de votre politique pour y faire face. Il convient enfin de tracer des pistes pour enrayer cette spirale infernale. Cette triple approche devrait vous conduire naturellement, monsieur le ministre, à revoir votre copie.

Commençons par l'état des lieux. En préambule, quelques chiffres méritent d'être rappelés à cette tribune. Ils sont alarmants : plus 5,72 % pour l'ensemble des actes de délinquance en France en 2000, soit 3 771 849 faits délictueux ; plus 14 % pour les vols à main armée, plus 15,7 % pour les vols avec violence, plus 10,7 % pour les homicides, plus 11,8 % pour les coups et blessures volontaires, plus 17,5 % pour les destructions et dégradations de biens publics, 15 000 voitures brûlées, 30 000 faits de violence urbaine, 200 quartiers sensibles.

**M. Guy Teissier.** C'est de la démagogie ?

**M. Christian Estrosi.** Ces chiffres globaux masquent des disparités très fortes. Des départements connaissent en effet des pics d'augmentation approchant les 20 % : plus de 18 % dans les Alpes-Maritimes, notamment.

**M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.** On sait pour quoi.

**M. Christian Estrosi.** Quatre régions : l'Île-de-France – la vôtre –, Provence-Alpes-Côte d'Azur...

**M. Jean-Pierre Blazy.** La vôtre !

**M. Christian Estrosi.** ... Rhône-Alpes et Nord - Pas-de-Calais concentrent à elles seules plus de la moitié des crimes et délits constatés en France.

**M. Gérard Hamel.** Sans compter le XVIII<sup>e</sup> !

**M. Christian Estrosi.** Nous avons entendu cet après-midi quelques vociférations : « quand vous étiez au pouvoir, l'insécurité n'a cessé d'augmenter », ou encore « qu'avez-vous fait entre 1993 et 1997 ? ».

**M. Gérard Hamel.** On a fait mieux !

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Ce n'était pas difficile !

**M. Christian Estrosi.** Un colloque organisé à l'ENA il y a quelques semaines par la promotion Averroès...

**M. Gérard Hamel.** C'est sérieux, l'ENA !

**M. Christian Estrosi.** ... s'intitulait « La police de proximité, une révolution culturelle ? » ; point d'interrogation.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Eh oui, il faut se poser des questions !

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** En tout cas, la police de proximité, ce n'est pas vous qui l'avez faite !

**M. Christian Estrosi.** Je vous passerai tous les commentaires de nos brillants énarques sur la police de proximité, concept dont on parle depuis 1982, et dont on a toujours beaucoup plus parlé sous vos gouvernements que sous d'autres.

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** C'est vrai !

**M. Christian Estrosi.** Je reprendrai simplement quelques chiffres qu'ils ont eux-mêmes relevés, des chiffres officiels, de votre ministère, du ministère de l'intérieur, d'où il ressort que, sur les onze dernières années, la délinquance n'a diminué qu'en 1995, moins 6,5 % ; en 1996, moins 2,9 % ; et en 1997, moins 1,9 %.

**M. Guy Teissier.** Tiens, tiens ! Le ministre nous a dit le contraire !

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Qui donc était au gouvernement et qu'à cette époque ?

**M. Guy Teissier.** Et qu'en dit M. le ministre ?

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Rien ! C'est dur à avaler !

**M. Christian Estrosi.** Vous n'avez cessé, monsieur le ministre, de nous parler de cette coproduction « hollywoodienne » qui serait le fruit de votre propre invention. Or nos brillants énarques relèvent que c'est dans la loi du 21 juillet 1995 qu'est consacré, pour la première fois, le concept de coproduction de sécurité.

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** C'est faux !

**M. Christian Estrosi.** A cet égard, en tout cas, nos élèves de l'ENA ne font pas les mêmes analyses que vous.

**M. le ministre de l'intérieur.** Ce sont vos élèves ?...

**M. Christian Estrosi.** Au-delà des chiffres de votre ministère sur la montée de la délinquance, la dégradation continue des conditions de sécurité dans notre pays s'affiche aux yeux de tous les observateurs objectifs. Car ces statistiques non seulement masquent des disparités très fortes, mais elles retracent très mal la réalité des phénomènes de délinquance en France. On sait ainsi que de nombreux délits ne font pas l'objet d'un dépôt de plainte...

**M. le ministre de l'intérieur.** Il y a beaucoup plus de plaintes possibles que par le passé !

**M. Christian Estrosi.** ... car les victimes sont désabusées ou, quelquefois, inquiètes de possibles représailles.

**M. Jean-Yves Cautlet.** Elles reprennent confiance !

**M. Christian Estrosi.** On sait également que ces chiffres n'intègrent pas les relevés de main courante.

Plusieurs études ont ainsi démontré qu'un écart considérable s'établissait entre les statistiques officielles et la réalité des phénomènes délictueux. Cette réalité, monsieur le ministre, les parlementaires et les élus locaux la connaissent car ils la vivent au quotidien. C'est une réalité tragique qui renvoie à la détresse des centaines de milliers de Français qui, dans leur quartier, leur immeuble, leur cage d'escalier voient leur droit imprescriptible à la sécurité contesté un peu plus chaque jour.

Le Premier ministre et vous-même avez coutume d'affirmer que le sentiment d'insécurité serait plus fort que l'insécurité elle-même.

**M. le ministre de l'intérieur.** Où avez-vous trouvé ça ?

**M. Christian Estrosi.** Ce raccourci devient de plus en plus ridicule face à la réalité quotidienne car, pour tous les Français, le crime et la peur du crime participent du même raisonnement psychologique.

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** C'est toujours ce que nous avons dit depuis trois ans !

**M. Christian Estrosi.** Chacun a ici en mémoire ces actes quotidiens de délinquance qui, partout en France, se multiplient, se banalisent et se radicalisent. Ils ne relèvent pas d'un sentiment, mais bien de pratiques concrètes. En se banalisant, la délinquance se transforme en criminalité. Les faits commis atteignent un degré dans l'horreur de plus en plus élevé. Je n'en veux pour preuve que ce crime odieux commis il y a une semaine à Nice, où une jeune institutrice, se promenant dans un parc accompagnée d'un enfant de trois ans, a été poignardée gravement.

**M. Jean-Pierre Pernot.** Vous nous faites quoi, là ?

**M. Christian Estrosi.** Comment ? Vous savez de qui je parle ?

**M. Jean-Pierre Pernot.** C'est honteux !

**M. Christian Estrosi.** Vous aurez des comptes à rendre à sa famille, monsieur Pernot !

**M. Jean-Pierre Pernot.** C'est scandaleux !

**M. Christian Estrosi.** Ce crime est vraisemblablement le fait de trois jeunes...

**M. Jean-Pierre Pernot.** Vous n'en savez rien !

**M. Christian Estrosi.** ... dont le comportement, repéré par plusieurs témoins, s'assimilait parfaitement à ces fameuses « incivilités » qui masquent pudiquement derrière un vocabulaire complaisant les germes des dérives les plus graves.

**M. le ministre de l'intérieur.** Vous ne nous accusez pas de ces crimes, tout de même ?

**M. Christian Estrosi.** Ces actes de violence, ce sont encore ces images du réveillon à Strasbourg, cette fête des voitures brûlées pourtant prévisible.

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Cynique et démagogue !

**M. Christian Estrosi.** C'est ce jeune jeté sur la voie publique parce qu'il refusait de donner une cigarette.

C'est ce règlement de comptes tribal un samedi après-midi sur le parvis de la Défense, où les nouveaux barbares sont apparus dans toute leur violence.

Ce cortège de l'insupportable est hélas interminable pour les Français, qui exigent légitimement des actes forts, rapides, déterminés, des sanctions efficaces, exemplaires et dissuasives.

Trois domaines sont particulièrement symboliques de la dégradation des conditions de sécurité : les transports collectifs, l'école et les grandes cités urbaines.

Les transports sont devenus le cadre privilégié de ce terrorisme moderne dont la peur constitue la rançon. Entre l'intimidation et la menace, puis l'agression physique, la frontière est aujourd'hui des plus étroites. Dans les transports collectifs, qui deviennent des cibles privilégiées, c'est la liberté d'aller et venir qui est en cause.

Mais le climat de violence généralisé que connaît notre société gangrène aussi certains sanctuaires jusque-là préservés, comme les terrains de sport ou l'école, et cette violence nourrit à son tour, dans une spirale infernale, la délinquance.

Les zones de non-droit, enfin, se répandent dans notre pays. Certains quartiers s'érigent en cités interdites où les médecins, les pompiers et même les forces de police hésitent ou se refusent à pénétrer. Une économie parallèle fondée sur la délinquance s'y établit avec ses propres règles de fonctionnement.

La terreur devient le nouveau mode de relation sociale, les viols collectifs se développent. Or ce sont les personnes les plus fragiles qui sont les plus exposées à ces phénomènes.

La fracture sécuritaire se creuse ainsi chaque jour un peu plus dans notre pays. Cette situation menace gravement la cohésion nationale en s'attaquant aux principes essentiels de notre démocratie. La liberté, car aujourd'hui l'insécurité remet en cause au quotidien les droits fondamentaux de chacun. L'égalité, car les Français ne sont pas égaux devant la délinquance. La fraternité parce que le lien social qui doit rassembler les Français dans une même communauté de destin se trouve désagrégé par des personnes qui ne se reconnaissent plus dans les lois de la République et qui n'ont plus le moindre respect de l'autorité.

Monsieur le ministre, cet état des lieux extrêmement sombre signe l'échec des politiques conduites en matière de sécurité par votre gouvernement et, plus généralement, par tous ceux dirigés par la gauche depuis 1981. Cet échec sans appel doit être dénoncé avec force.

Il repose d'abord, ne l'oublions pas, sur une approche idéologique coupable. Vos amis ont entretenu pendant des décennies une aberration idéologique qui faisait du délinquant une sorte de Robin des bois des temps modernes, assurant une nouvelle forme de répartition sociale des riches vers les pauvres.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Caricature !

**M. Jean-Pierre Pernot.** Front national ! (« Oh ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. le président.** Monsieur Pernot, s'il vous plaît !

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Ce n'est pas une question préalable, c'est un éditorial de *Présent* !

**M. Christian Estrosi.** Ce cliché est aujourd'hui bien dépassé.

Je remonte à 1981 car, depuis cette date, vous avez systématiquement caricaturé les politiques dites sécuritaires en les associant aux dérives de l'extrême droite.

Il était interdit dans ce pays de s'attaquer à l'insécurité, sous peine d'être catalogué et classé dans la catégorie des ennemis de la démocratie.

**M. Guy Teissier.** Absolument !

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** C'est faux !

**M. Christian Estrosi.** De plus, vous avez systématiquement privilégié l'analyse sociologique expliquant la violence par le chômage.

**M. Guy Teissier.** C'était parfaitement stupide !

**M. Christian Estrosi.** Certains sur les bancs communistes l'ont encore rappelé cet après-midi. Or on s'aperçoit aujourd'hui de la double méprise de cette analyse ; le chômage a sensiblement diminué...

**M. Jean-Pierre Blazy.** Ce n'est pas grâce à vous !

**M. Christian Estrosi.** ... alors que la délinquance ne cesse de progresser.

**M. Guy Teissier.** Absolument !

**M. Christian Estrosi.** Le million de chômeurs en moins s'est accompagné d'une augmentation de la délinquance de 30 %.

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** C'est faux, vous le savez très bien ! Elle n'a pas augmenté de 30 % ! Vous racontez n'importe quoi !

M. Christian Estrosi. Cela montre à quel point vos théories sont dénuées de tout fondement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Jean-Pierre Pernot. Caricature !

M. Alain Calmat. Lamentable !

M. le président. Monsieur Pernot, je vous en prie !

M. Christian Estrosi. Tout cela vous gêne !

Alors même que l'extrême droite est devenue inaudible, les Français continuent de manifester leur soif de sécurité et personne ne les manipule. Trop longtemps vous avez imaginé des explications sociologiques à l'insécurité...

M. Jean-Pierre Blazy. Il y en a quand même !

M. Christian Estrosi. ... plutôt que de chercher des solutions pour la combattre.

M. Guy Teissier. On pourrait chercher des liens entre le fils Mitterrand et la délinquance !

M. Christian Estrosi. Aujourd'hui, nous devons déplacer la frontière d'une question jusque-là mal posée : la société n'est pas responsable de tous ces maux. Que de temps perdu en palabres inutiles !

M. Jean-Yves Caullet. Ah oui, surtout maintenant !

M. Christian Estrosi. Vous êtes aujourd'hui contraints de reconnaître vos erreurs, mais cela ne vous exonérera pas des lourdes responsabilités que vous portez dans ce bilan catastrophique, un bilan marqué par l'échec :...

M. Patrice Carvalho. Vous ressortez votre fonds de commerce !

M. Christian Estrosi. ... l'échec des politiques de prévention que vous avez imaginées, initiées, conduites ; l'échec d'une politique pénale rejetant la répression. Echec des politiques de prévention d'abord. Combien de milliards auront en pure perte été déversés dans certains quartiers au profit de certaines associations ou d'acteurs sociaux aux rôles plus ou moins déterminés ?

M. le ministre de l'intérieur. Il est pire que Peyrat !

M. Christian Estrosi. Nous devrions tous ensemble, lucidement, dresser un bilan du coût et de l'efficacité comparé de ces dispositifs.

M. Patrice Carvalho. Il est aussi mauvais en politique qu'en moto !

M. Jean-Pierre Blazy. Oui, cela dérape !

M. Christian Estrosi. Quand vous aurez fait sonner La Marseillaise sur autant de podiums au monde que je l'ai fait, monsieur, vous pourrez me donner des leçons dans ce domaine.

M. Patrice Carvalho. J'ai été motard, moi aussi !

M. Guy Teissier. Carvalho n'a pas le sens de l'équilibre !

M. Christian Estrosi. Mais il est vrai que vous préférez l'Internationale !

Un Premier ministre de vos amis avait décidé ici même, il y a quelques années, de repeindre les boîtes aux lettres et les cages d'escalier.

M. Jean-Pierre Pernot. Noble intention !

M. Bruno Le Roux, *rapporteur*. Indispensable !

M. Christian Estrosi. Ces couches de peinture, pourtant nécessaires, ont coûté cher, très cher ! Elles se sont pourtant systématiquement dissoutes sous l'effet des dégradations non sanctionnées.

M. Jean-Pierre Blazy. Ne parlez pas de dissolution !

M. Guy Teissier. La peinture était de mauvaise qualité !

M. Christian Estrosi. Plus certaines politiques sont devenues coûteuses, plus leur efficacité s'est complètement diluée.

La politique de prévention doit, certes, occuper une place majeure dans la lutte contre l'insécurité, mais il faut aujourd'hui en revoir complètement la philosophie. Le fait même que vous soyez devant nous, monsieur le ministre, pour nous présenter un projet de loi intitulé « sécurité quotidienne » en dit long. Cela eût été impensable il y a une dizaine d'années, car un *diktat* de M. Mitterrand et de ses amis interdisait à quiconque de s'exprimer sur ce thème.

M. Jean-Pierre Blazy. C'est faux, et vous le savez !

M. Christian Estrosi. Les seules solutions proposées pour lutter contre la montée de l'insécurité consistaient premièrement, à ne pas en parler ; deuxièmement, à inverser la courbe du chômage :...

M. Jean-Yves Caullet. En tout cas, pour le chômage, nous avons agi !

M. Christian Estrosi. ... troisièmement, à faire du tout préventif plutôt que du répressif.

Après avoir injecté des milliards de francs dans la prévention au lieu de faire de la répression, après avoir inversé la courbe du chômage, le bilan est peu glorieux. Vous vous présentez aujourd'hui devant nous avec un constat d'échec, reconnaissant en quelque sorte vous-mêmes que toutes vos théories fumeuses ont été mises en échec au cours des dix dernières années.

Autre constat : celui de l'échec de votre politique pénale. Mme Guigou, vous tous avec elle d'ailleurs,...

M. Jean-Pierre Pernot. Quel mépris !

M. le ministre de l'intérieur. Il vaut mieux être de l'avis de Mme Guigou que de M. Peyrat, votre ami du Front national !

M. Christian Estrosi. ... porte une lourde responsabilité dans l'augmentation de la délinquance en France. A plusieurs reprises, elle a, grâce à la bienveillance du Premier ministre, remporté des arbitrages contre le précédent ministre de l'intérieur, M. Chevènement. Ce fut le cas, notamment, concernant les sanctions visant les mineurs délinquants. Nous avons ressenti alors avec satisfaction la détermination de votre prédécesseur à lutter contre les sauvages. Il avait annoncé, non sans courage, certaines dispositions, notamment des mesures d'éloignement des cités que nous avons saluées. Mme Guigou, hélas ! a systématiquement combattu ces positions clairvoyantes.

M. Jean-Pierre Blazy. C'est faux !

M. Christian Estrosi. Par là même, elle a considérablement fait progresser la culture de l'impunité dans notre pays.

M. Bruno Le Roux, *rapporteur*. Vous dites n'importe quoi !

M. Jean-Pierre Blazy. C'est scandaleux !

M. Christian Estrosi. En effet, certaines dispositions de la loi sur la présomption d'innocence s'avèrent extrêmement dangereuses.

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Vous avez le droit de penser ce que vous voulez, mais ne vous appuyez pas sur des affirmations fausses !

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, vous répondrez après !

**M. Christian Estrosi.** Un délégué régional du syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale rappelait que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les commissaires avaient constaté une baisse de 34 % des gardes à vue pour la police judiciaire, et de 28 % pour la sécurité publique.

**M. Jean-Luc Warsmann.** C'est malheureusement vrai.

**M. Christian Estrosi.** Cette diminution s'explique, notamment, par la plus grande difficulté à placer des témoins en garde à vue. Je suis sûr à cet égard que le ministre aura à cœur de nous donner des explications.

Un chiffre symbolise la faillite de la politique pénale actuelle : 80 % des plaintes demeurent sans suite.

**M. Pierre Cardo.** Oui.

**M. Jean-Luc Warsmann.** 83 %.

**M. Christian Estrosi.** En outre, peu de sanctions décidées sont réellement appliquées. Ce même syndicat de commissaires souligne la démotivation que cette loi a entraîné dans la police en s'inquiétant de la mise en œuvre, dès le 1<sup>er</sup> juin prochain, de l'application des dispositions imposant de filmer les mineurs en garde à vue. Les magistrats, dépourvus des moyens d'exercer correctement leur métier, ont exprimé bruyamment les mêmes critiques.

Au regard de ce double constat d'échec, nous nous attendions à examiner un grand projet, ambitieux et novateur en matière de sécurité. Au lieu de quoi vous nous présentez un projet sur la sécurité au quotidien manquant cruellement d'ambition et de volonté.

Les motifs de notre déception se comprennent mieux après l'intervention de Lionel Jospin, le 17 avril dernier. En ce domaine, le militant a pris le pas sur le chef du Gouvernement. J'y trouve du reste une explication dans une récente déclaration de Jack Lang le 5 mars dernier lors du colloque international sur les violences à l'école et les politiques publiques et qui, je crois, est révélatrice. Je le cite : « J'appartiens à une génération qui a contribué à remettre en cause l'autorité [...] qui était, à l'époque, ultra-hiérarchisée. En nous débarrassant de l'autoritarisme, nous avons aussi, peut-être, perdu cette belle notion d'autorité. »

**M. Guy Teissier.** Quel aveu !

**M. Christian Estrosi.** L'héritage idéologique ne bénéficie, décidément, pas du droit d'inventaire !

Alors, que trouve-t-on dans ce projet de loi de si révolutionnaire ?

**M. Pierre Cardo.** Rien !

**M. Christian Estrosi.** Rien, ou presque. Ce n'est qu'un énième texte sur la sécurité qui entend répondre à des difficultés ponctuelles au coup par coup comme vous le faites depuis quatre ans. Vous modifiez la réglementation de l'installation de commerces d'armes, en soumettant ce type de commerce à un système d'autorisation.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Vous êtes contre ?

**M. Christian Estrosi.** Je ne vois là rien de choquant...

**M. Jean-Pierre Blazy.** Ah !

**M. Jean-Yves Caullet.** Il va voter le texte !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Ce n'était pas l'avis de M. Laffineur !

**M. Jean-Yves Caullet.** Mais ils sont très divisés !

**M. Christian Estrosi.** Je ne vois là rien de choquant, à l'exception peut-être de la formulation faisant référence à la localisation.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Absolument !

**M. Christian Estrosi.** De quoi parlez-vous d'ailleurs ? Faites-vous allusion aux quartiers dits « sensibles », à leur périphérie ? Ou bien entendez-vous légiférer sur l'implantation d'un commerce en banlieue parisienne ? Je ne doute pas que vous aurez à cœur de nous apporter des précisions à ce sujet.

Vous renforcez la sécurité des cartes bancaires. Soit, cela va dans le bon sens, mais le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ou la secrétaire d'Etat au budget auraient pu s'en préoccuper plutôt que d'obliger le ministre de l'intérieur à faire figurer cette dispositions sécurité au quotidien.

**M. Gérard Hamel.** Même M. Brard est d'accord !

**M. Christian Estrosi.** Vous améliorez les dispositions relatives aux chiens dangereux. Je regrette que vous ayez attendu si longtemps pour vous apercevoir de l'inefficacité de la loi de 1999.

**M. Jean-Pierre Blazy.** C'est faux ! Elle est efficace. L'appliquez-vous, à Nice ? Moi, je l'applique dans ma commune !

**M. le président.** Monsieur Blazy !

**M. Pierre Cardo.** Il a fallu attendre début janvier pour le décret d'application !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Il vous a fallu plus d'un an pour promulguer les décrets ! Un peu de modestie !

**M. Guy Teissier.** Absolument !

**M. le président.** Monsieur Teissier, s'il vous plaît !

**M. Pierre Cardo.** Il n'y a pas besoin de la mettre en œuvre pour l'appliquer ! On a déjà réglé cette question.

**M. le président.** Monsieur Cardo ! Poursuivez, monsieur Estrosi.

**M. Christian Estrosi.** Il aura fallu plusieurs dizaines d'accidents pour que, enfin, vous preniez des mesures adéquates.

J'ai d'ailleurs déposé au mois de janvier une proposition de loi, cosignée par de nombreux parlementaires, avait le même objectif que le vôtre. Je me réjouis donc que vous en repreniez, sinon les termes, du moins la finalité.

Mais ce qu'il faut d'abord, c'est assurer une plus grande sécurité des policiers qui interviennent dans ce type d'opérations. Mais, vous le savez, ils manquent de moyens et de formation.

Vouloir lutter contre la délinquance par un simple renforcement des pouvoirs de police judiciaire pour les gardiens de la paix dès leur titularisation, donner aux adjoints de sécurité la qualité d'agents de police judiciaire adjoint ne relève que d'une opération d'anesthésie collective.

**M. Pierre Cardo.** Eh oui !

**M. Christian Estrosi.** Il faut donner réellement à la police les moyens d'exercer ses missions premières. Les enjeux sont tout autres. Votre texte ne répond en rien à

ces objectifs et je souhaiterais dès lors tracer quelques pistes qui doivent être impérativement empruntées pour, enfin, combattre efficacement la délinquance.

A cette fin, il nous faut pour cela promouvoir une politique courageuse pour restaurer le droit à la sécurité en France. Cela passe par le renforcement des moyens dont disposent les forces de l'ordre, par l'amélioration de certaines dispositions de la loi sur la présomption d'innocence qui ne sont pas applicables en l'état, et par la modification de la politique pénale, avec notamment une réforme totale de l'ordonnance de 1945.

**M. Guy Teissier.** Bien sûr !

**M. Christian Estrosi.** Ces pistes doivent définir de vraies priorités.

La première, lutter contre la délinquance juvénile, qui aujourd'hui explose. L'âge moyen de la primo délinquance se situe entre dix et douze ans.

Face à la banalisation de la violence, il ne s'agit ni de jeter le discrédit sur ces jeunes ni de faire du tout répressif mais seulement de réhabiliter un système de sanctions dissuasives et graduées.

**M. Pierre Cardo.** Exactement.

**M. Christian Estrosi.** Ce qui vous manque c'est bien une vision globale de la lutte contre cette délinquance.

Comment expliquer à un jeune la différence entre le bien et le mal si l'on ne fixe pas préalablement de limites, de contraintes ? Les mesures pédagogiques adoptées par votre collègue de l'éducation nationale qui stipulent que les zéros doivent être proscrits tout en demandant de veiller pédagogiquement au bon usage du zéro relèvent de l'utopie dangeueuse ; c'est le symbole même d'une politique absurde qui abaisse les frontières de la responsabilité.

**M. Bernard Roman, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.** Qu'est-ce que cela a à voir avec le présent texte ?

**M. Christian Estrosi.** Les enseignants y étaient opposés, mais votre gouvernement ne les a pas entendus.

Il est désormais urgent de modifier l'ordonnance du 2 février 1945, dont la philosophie est simplement éducative,...

**M. le ministre de l'intérieur.** Elle a déjà été modifiée dix fois !

**M. Christian Estrosi.** ... non pour la dépoussiérer mais tout simplement pour l'adapter à la réalité de la délinquance juvénile d'aujourd'hui.

**M. Patrice Carvalho.** On croirait que vous n'avez jamais gouverné !

**M. Bernard Roman, président de la commission.** Lui, non !

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Heureusement !

**M. Christian Estrosi.** J'ai pris bonne note de votre souhait, en liaison avec le ministère de la justice, de publier prochainement une circulaire d'action publique qui devrait permettre d'agir efficacement contre la délinquance des jeunes. J'avoue m'étonner d'une telle procédure, alors même que le Premier ministre et le ministre de l'intérieur appelaient à une mobilisation nationale. Une fois de plus, vous privilégiez l'autoritarisme, la centralisation à outrance, plutôt qu'un dialogue profond avec tous ceux qui participent au quotidien au maintien du lien social.

Il convient, dans ce cadre, d'abaisser l'âge de l'irresponsabilité pénale et de la majorité pénale, comme cela s'est fait dans de nombreux pays européens, à l'image de la Grande-Bretagne,...

**Mme Yvette Benayoun-Nakache.** Le couvre-feu pour les enfants !

**M. Christian Estrosi.** ... pour tenir compte du phénomène inquiétant d'une délinquance de plus en plus juvénile.

Pourquoi ne pas parler des données recueillies par votre gouvernement dans une étude sur la délinquance autoproclamée et qui a fait apparaître que l'enfant qui deviendra, peut-être, un délinquant récidiviste est aujourd'hui âgé de douze à quinze ans, qu'il est adepte de l'école buissonnière et fraude dans les transports en commun, même si nous ne pouvons en tirer de conclusions hâtives ?

Bien sûr, l'incarcération, nous le savons tous, n'est qu'une solution ultime et toujours imparfaite et il faut séparer géographiquement les mineurs mis en détention des autres prisonniers. Il faut assurer la reconversion, la réinsertion de ces jeunes par un accès plus large à la formation, par de l'instruction civique au besoin en y associant les parents. Cela pourrait se faire par le biais des maisons d'accueil, des internats spécialisés. Mais avant cela, la sanction et l'autorité doivent être réhabilitées.

Il faut accroître le recours aux travaux d'intérêt général, qui responsabiliseront l'enfant et éviteront l'incarcération. Si le jeune qui casse un carreau est arrêté, il est évident qu'il ne faut pas l'envoyer en prison. En revanche, si c'est lui qui remplace le carreau, je suis persuadé qu'il ne reproduira pas son geste.

Il faut également permettre aux policiers de pénétrer dans les écoles.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Eh oui !

**M. Christian Estrosi.** Alain Finkielkraut ne s'était pas trompé quand il écrivait : « Les mêmes qui s'indignent contre cette mesure, en rappelant que l'école est un sanctuaire, veulent à toute force désanctuariser l'école et l'ouvrir sur la vie. Or la vie, c'est aussi la loi du plus fort, et face à cette loi la police peut parfois se révéler indispensable. »

Il faut encore agir sur les parents. On ne peut laisser, sans réaction, des manquements graves à leurs obligations de surveillance et d'éducation. Il faut instaurer un vrai contrôle, qui peut aller jusqu'à la suspension des allocations familiales, dans des conditions justes et objectives bien sûr.

**Mme Yvette Benayoun-Nakache.** C'est votre marotte !

**M. Christian Estrosi.** Les parents devraient être co-responsables des infractions commises par leurs enfants dès lors que ces actes sont le fruit d'un manquement manifeste à leurs devoirs.

**Mme Yvette Benayoun-Nakache.** Arrêtez les parents aussi tant que vous y êtes.

**M. Christian Estrosi.** Les parents doivent assurer la réparation du dommage causé par leurs enfants, à l'image de ce qui se fait chez certains de nos partenaires européens.

**Mme Yvette Benayoun-Nakache.** Catéchumène !

**M. Christian Estrosi.** Pourquoi ne pas généraliser le système mis en place à Maubeuge, où, dès lors qu'un enfant manque quatre demi-journées d'école sans justification, l'établissement scolaire en informe la caisse d'allocations familiales.

M. Pierre Cardo et M. Guy Teissier. Très bien ! C'est la loi !

M. Christian Estrosi. Cette dernière prend alors contact avec les parents pour voir où réside le problème. Ce n'est pas du répressif...

Mme Yvette Benayoun-Nakache. C'est de la prévention ?

M. Christian Estrosi. ... mais cela permet simplement de rétablir un dialogue qui n'existe plus. Je crois savoir qu'un tel système porte ses fruits, car il place les parents devant leurs responsabilités.

Seconde priorité nationale : créer une police de terrain associer les maires à la politique de lutte contre l'insécurité.

M. Pierre Cardo. Oui !

M. Christian Estrosi. Monsieur le ministre, votre police de proximité constitue une tromperie sur la marchandise. Le concept, qui reprend finalement l'organisation de la police d'il y a quelques décennies, pourrait être aujourd'hui intéressant, pour autant qu'il ne soit pas galvaudé ! Il n'y a pas en France de police de proximité au sens où les Français l'attendent et la réclament. Aucun citoyen ne peut réellement éprouver le sentiment de disposer de services de police de proximité, car votre police de proximité se réduit finalement au recrutement d'emplois-jeunes, pour pallier les carences en moyens et en effectifs.

Plusieurs syndicats de police viennent opportunément, à la veille de ce débat, de rappeler la faiblesse des moyens dont disposent les forces de police.

M. le ministre de l'intérieur. Lesquels ?

M. Christian Estrosi. Les syndicats majoritaires.

La police de proximité n'aurait pu être efficace que si elle s'était appuyée sur une augmentation massive d'effectifs.

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur Estrosi, dites-nous quels syndicats majoritaires auraient mis en cause la police de proximité.

M. Christian Estrosi. Je vais vous le dire dans un instant...

M. Bruno Le Roux, *rapporteur*. C'est comme ça depuis le début ! On affirme des choses fausses !

M. le président. Seul M. Estrosi a la parole.

M. Christian Estrosi. Monsieur le ministre, vous avez pris cet après-midi même la défense - et je vous en remercie pour eux, parce que je suis un défenseur de notre police nationale - vous avez pris ici même la défense de votre police,...

M. le ministre de l'intérieur. C'est la police de la République.

M. Jean-Luc Warsmann. Dont vous êtes le ministre !

M. Christian Estrosi. ... la police de la République, dont vous êtes censé aujourd'hui être le guide ? Et demain, lorsque vous rencontrerez les syndicats, non seulement le syndicat de police majoritaire Alliance, mais les autres, et notamment le syndicat majoritaire des commissaires de police dont vient cette déclaration...

M. Bruno Le Roux, *rapporteur*. Ah !

M. Christian Estrosi. Que voulez-vous dire monsieur le rapporteur ? Dans quel sens faut-il entendre votre réaction ?

M. le ministre de l'intérieur. Vous avez parlé des syndicats majoritaires, et non d'un seul syndicat !

M. Guy Teissier. Cela dépend de quel bord ils sont...

M. Christian Estrosi. Leur accordez-vous une quelconque crédibilité, monsieur le ministre, notamment à celui qui représente la majorité des commissaires de police de ce pays ?

Le syndicat majoritaire des commissaires de police affirme qu'ils sont démunis. La question est de savoir s'il a à vos yeux une crédibilité. C'est important qu'ils sachent quel est leur interlocuteur, lorsque vous les rencontrerez demain.

Merci, monsieur le ministre, de leur faire confiance quand ils vous rappellent la faiblesse des moyens dont disposent les forces de police.

La police de proximité n'aurait pu être efficace que si elle s'était appuyée sur une augmentation massive de vrais effectifs de police - et j'insiste sur les mots « vrais effectifs de police ». Pour la seule ville de Nice, il manque aujourd'hui, par rapport au schéma qui était prévu pour la police que vous appelez de proximité - j'utilise votre vocabulaire -, 116 policiers.

M. Jean-Luc Warsmann. Rien moins que ça !

M. Christian Estrosi. Avec 116 policiers en moins, c'est-à-dire 15 % des effectifs nécessaires en moins, il me paraît difficile, et de qualifier cette police de proximité et de faire de la police de proximité.

C'est vrai que la police se doit d'être beaucoup plus au contact des Français. Elle doit pour cela être déchargée des tâches quotidiennes. Le rapport Bauer, qui avait fait beaucoup de bruit il y a quelques mois, dressait un constat préoccupant, à savoir que le taux de présence effective des policiers sur le terrain se situait entre 5 % et 10 % des effectifs.

A travers le concept de police de proximité, que l'on nous a présenté comme novateur, vous avez péché finalement par omission : omission de prendre en compte une société qui bouge, qui évolue. Nos concitoyens attendent désormais des réponses énergiques, mais de l'élu qui est le plus proche d'eux je veux dire le maire.

On dit que la police doit rester sous l'autorité de l'Etat, mais nous avons bien vu ce qui s'est passé lors des dernières élections municipales.

La plupart d'entre nous tenons une, deux ou trois permanences par semaine. Dans ces permanences, nos concitoyens viennent se plaindre à nous qu'ils se sont fait arracher leur sac, saccager leur appartement, piller leur voiture, casser leurs biens, ou qu'il a été porté atteinte à l'intégrité physique de tel ou tel membre de leur famille. Tous les jours nous sont rapportés de tels faits. Les gens n'en peuvent plus et nous demandent de faire quelque chose, d'agir. Et ils comptent sur nous pour le faire.

Mais nous sommes des otages, nous les élus de la nation. Parce que, lorsque nous demandons aux représentants de l'Etat d'agir, nous n'obtenons pas de réponse de leur part. Evidemment, ni les préfets ni les procureurs de la République ne tiennent de permanences comme les maires ou les députés. Ils ne sont donc pas confrontés aux réalités de la vie de nos concitoyens au quotidien. C'est à nous de l'assumer sans en avoir les moyens.

Nous nous sommes bien rendu compte lors des élections municipales que les exigences des Français en ce domaine sont extrêmement fortes. Or vous vous refusez toujours, malgré quelques habillages brouillons, à écouter les maires. Vous avez choisi la caricature en parlant de « shérifisation » de la police.

Il faut désormais placer les maires au cœur de la politique de lutte contre l'insécurité car ce sont eux qui connaissent le mieux les difficultés de leur ville, les points sensibles, les attentes des habitants et la sociologie de leur territoire.

**M. Christian Cabal.** Tout à fait !

**M. Christian Estrosi.** La police de proximité, pour moi, ne peut être placée que sous l'autorité du maire. C'est un défi majeur qu'il faut relever au plus vite en réfléchissant aux véritables moyens de confier aux maires de vraies responsabilités en matière de sécurité.

La troisième priorité est la tolérance zéro.

Oh, elle n'a pas vocation, contrairement à ce que veulent faire croire certains, à créer une société de sécurité extrême, d'incarcérations massives.

**M. Jean-Luc Warsmann.** M. Gayssot est pour... mais en matière de délinquance routière seulement !

**M. Christian Estrosi.** Son principe est simple : aucune infraction, quelle que soit sa gravité, ne doit rester impunie. Une réponse juste, immédiate et appropriée doit être apportée dès le premier acte délictueux et la récidive doit être réprimée plus durement.

Il n'est pas normal qu'un jeune arrêté huit à dix fois successives – je dis bien huit à dix fois successives –, pour des vols à la portière ne puisse être justement sanctionné.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Absolument !

**M. Christian Estrosi.** Il suffisait de regarder l'émission *Ça me révolte !* sur M6 hier soir pour voir dans quel effroi l'ensemble de nos concitoyens peuvent être placés lorsqu'ils savent que les délinquants multirécidivistes sont relâchés systématiquement par la justice.

**M. Guy Teissier.** Eh oui !

**M. Christian Estrosi.** Il ne s'agit pas de transporter le système new-yorkais en France.

**M. Patrice Carvalho.** Cela ne vous déplairait pas trop mesdames, messieurs de l'opposition !

**M. Christian Cabal.** Il marche !

**M. Christian Estrosi.** Cela étant, il a fait ses preuves !

**M. Daniel Marcovitch.** Il ne faut pas comparer Paris et le Bronx !

**M. Christian Estrosi.** Il s'agit simplement de combattre le sentiment d'impunité qui désormais fait loi. C'est affirmer que le « vivre-ensemble » obéit à des règles, à des limites, dont la première est celle de ne pas nuire à autrui. C'est combattre cette impunité qui, en définitive, devient pour les victimes aussi violente que l'acte de délinquance lui-même, créant ainsi un nouvel espace de non-droit.

Faut-il ainsi céder à la pression de ceux qui voudraient légaliser le cannabis sous prétexte que la plupart de nos voisins européens l'ont fait et que ce ne serait qu'une drogue douce ?

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Hors sujet !

**M. Christian Estrosi.** Il n'y a pas de drogue douce ! Il n'y a que des produits dangereux pour l'individu.

**M. René Mangin.** Oui : le vin, la cigarette...

**M. Daniel Marcovitch.** Le vin, la cigarette, la politique...

**M. Guy Teissier.** C'est très drôle !

**M. Christian Estrosi.** Je souhaiterais que, dans ce domaine comme en d'autres, l'exception française demeure.

La quatrième priorité est le droit des victimes à réparation.

On parle souvent du délinquant, ou du criminel, plus rarement des victimes.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Ce n'est pas vrai : on en parle de plus en plus !

**M. Christian Estrosi.** Pourtant, les conséquences d'une agression, quelle qu'elle soit, sont toujours traumatisantes. Et ces conséquences seront d'autant plus grandes que l'infraction demeurera impunie.

Ainsi, 80 % des faits enregistrés sont classés sans suite dans la mesure où l'identification des auteurs de l'infraction est trop peu fréquente. Et dans 50 % des cas où l'auteur est identifié, le même classement sans suite est à nouveau au rendez-vous.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Eh oui !

**M. Christian Estrosi.** Il est urgent d'indemniser les victimes dont l'auteur n'est pas identifié ou poursuivi. Et il faut pour cela étendre le champ d'application de la commission d'indemnisation des victimes de crimes et délits, qui ne concerne aujourd'hui qu'un nombre mineur d'infractions.

De même, ne pensez-vous pas que les rassemblements dans les halls d'immeuble et les cages d'escalier sont un facteur important du sentiment d'insécurité, et l'occasion d'affrontements qui peuvent être tragiques ? Et les propositions faites par bon nombre de nos collègues, derrière Nicolas Sarkozy notamment, sur les bancs de la majorité,.... pardon de l'opposition...

**M. Jean-Luc Warsmann.** Ça viendra ! C'est une anticipation.

**M. Christian Estrosi.** ... vont dans le bon sens à cet égard. Oui, j'anticipais de quelques mois, mes chers collègues, ne m'en veuillez pas.

**M. René Mangin.** Ils anticipent : ce sont des bandes de boursicotiers !

**M. Christian Estrosi.** Sur tous ces points, que je me suis efforcé de développer, et auxquels la majorité des Français sont favorables,...

**M. le ministre de l'intérieur.** Oh !

**M. Christian Estrosi.** ... votre projet, monsieur le ministre, est muet. Oui, la majorité des Français y sont favorables.

**M. Christian Cabal.** Massivement d'ailleurs !

**M. Christian Estrosi.** Et ils sauront faire leur choix.

**M. Patrice Carvalho.** Et voilà ! Fonds de commerce ! Fonds de commerce !

**M. Daniel Marcovitch.** Merci de vous occuper de notre réélection !

**M. Christian Estrosi.** Ils auront à faire le choix, dans quelques mois, entre la politique que vous proposez dans ce texte sur la sécurité au quotidien et la politique que nous proposons à l'occasion de ce débat.

**M. Christian Cabal.** Politique réaliste !

**M. Patrice Carvalho.** Vous avez été au pouvoir !

**M. Christian Estrosi.** Parce que ce projet de loi ne tient pas compte des préoccupations profondes des Français, qui ressentent l'insécurité non seulement comme une

injustice mais avant tout comme une détresse, parce que les mesures que vous préconisez ne sont pas à la hauteur d'une situation insupportable, parce que, pour enrayer les phénomènes de violence, il est indispensable de lancer un grand chantier sur la sécurité réunissant les ministères de l'intérieur, de la justice, de l'éducation nationale, de la ville, d'associer les parlementaires, les élus locaux et, au-delà, toutes celles et tous ceux qui concourent au maintien du dialogue et de la cohésion sociale, notre pays a besoin d'une grande loi en faveur du rétablissement du pacte républicain.

**M. Christian Cabal.** On la fera !

**M. Christian Estrosi.** C'est pour cela que le groupe du RPR estime que le texte qui nous est proposé est loin de résoudre les véritables craintes des Français et vous demande de voter cette question préalable pour que l'on ne fasse pas du « gouverner, c'est prévoir » un « gouverner, c'est attendre ». Il est temps, grand temps d'agir.

C'est contre cet attentisme que nous devons lutter sans *a priori*, sans idéologie, sans esprit partisan, avec pragmatisme.

Nous vous invitons, avec lucidité et détermination à revoir votre copie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, je ne vais pas répondre à votre discours. Il était emprunt de beaucoup...

**M. Gérard Hamel.** De réalisme et de pragmatisme !

**M. le ministre de l'intérieur ...** d'excès et contenait peu de propositions (« Oh ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Jean-Luc Warsmann.** Il n'y avait que ça !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je veux simplement relever un fait, monsieur Estrosi. Je ne l'ai pas mentionné lorsque j'ai répondu à M. Laffineur sur l'exception d'irrecevabilité parce qu'il appartient au groupe Démocratie libérale et Indépendants. Je vous attendais, vous, parce que j'imagine qu'en tant que député du Rassemblement pour la République vous avez fait votre intervention au nom du groupe auquel vous appartenez.

**M. Christian Estrosi.** Absolument !

**M. le ministre de l'intérieur.** Et ce que je vais vous dire est la preuve que votre discours est quelque peu décalé par rapport à ce que ressentent les Français.

Ce projet de loi, que j'ai présenté au conseil des ministres voilà quelques semaines et qui porte sur des questions de sécurité quotidienne et tente d'y apporter des réponses, M. Le Président de la République l'a expressément soutenu. Il a reconnu qu'il allait dans le bon sens. Il l'a indiqué au conseil des ministres et l'a même fait savoir à l'extérieur dans un communiqué de la Présidence de la République. Je trouve que vous êtes très injuste à son égard. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République, du groupe pour l'Union pour la Démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Christian Cabal.** Merci, monsieur le ministre, de soutenir le Président de la République !

**M. Christian Estrosi.** Vous manquez vraiment d'arguments, monsieur le ministre !

**M. Daniel Marcovitch.** M. Estrosi a lu un discours fractionniste du RPR !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur de la convention des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Bruno Le Roux, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.** A aucun moment, dans la défense de cette motion de procédure, il n'a été question du texte.

**M. Christian Cabal.** Il n'y en a pas !

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** A aucun moment, il n'a été question des dispositions qu'il contient alors que, comme je l'ai souligné tout à l'heure à la tribune, elles sont parmi les plus attendues pour répondre à des problèmes concrets du quotidien.

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Un peu de modestie !

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Au cours de l'examen, article par article, du texte demain, j'aurai l'occasion de montrer à quelle logique dans la manière d'aborder les questions de sécurité répondent les amendements déposés par l'opposition, dont la totalité a été repoussée par la commission.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Bel exemple de sectarisme !

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Nous reviendrons par exemple sur ce que nous appelons la responsabilité des maires et ce que vous appelez, vous, la mise de la police nationale sous la tutelle des élus locaux. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Guy Teissier.** C'est vous qui le dites, monsieur le rapporteur.

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Mais, monsieur Estrosi, vous ne vous êtes pas intéressé au fond des articles, au fond du texte en défendant votre motion.

**M. Christian Estrosi.** Vous n'avez pas le fou rire ?

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** J'ai le sourire.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Il a dit « fou rire », monsieur le rapporteur.

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Il y a quelque chose qui m'amuse quelquefois hors de cette assemblée, c'est d'écouter les bateleurs sur les marchés. Je me demande alors combien autour de moi vont finir par se laisser prendre et acheter le matériel pour constater, au bout de quelques jours d'utilisation, qu'il ne marche pas ou qu'il casse. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Christian Estrosi.** C'est tout ce que vous avez comme arguments à laisser au *Journal officiel* ?

**M. Gérard Hamel.** Nous vous donnons rendez-vous dans un an, monsieur le rapporteur.

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Le texte que nous défendons aujourd'hui, contient des mesures concrètes, au quotidien, pour agir contre l'insécurité.

**M. Jean-Marc Nudant.** Il ne vaut rien. Il n'y a rien dedans !

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Il pèse beaucoup plus qu'un discours qui ne s'appuie sur aucune réussite du temps où vous étiez aux commandes de l'Etat.

**M. Christian Estrosi.** J'ai donné les résultats !

**M. Guy Teissier.** Soyez réaliste, monsieur le rapporteur.

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Quand vous êtes passés de l'opposition à la majorité, qui, dans vos rangs, était contre la réforme de l'ordonnance de 1945 ? Jacques Toubon, qui n'a jamais voulu l'inscrire à l'ordre du jour parce qu'il sait que ce n'est pas la voie qui permet de régler la question de la délinquance des mineurs.

**M. Christian Estrosi.** Les résultats, je les ai donnés !

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Demain, nous rentrons dans le fond du débat. Ce soir, nous avons entendu la défense non pas d'une politique pour le bénéfice de nos concitoyens mais plutôt d'un fonds de commerce, un catalogue de ce que vous faisiez il y a quelques années et qui n'a pas marché. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Christian Cabal.** N'insultez pas les Français !

**M. le président.** Dans les explications de vote sur la question préalable, la parole est à M. Jean-Marie Bockel, pour le groupe socialiste.

**M. Jean-Marie Bockel.** Monsieur Estrosi, citer la rubrique des faits divers, si dramatique soit-elle – et l'actualité en est malheureusement toujours riche –, n'est peut-être la bonne manière d'aborder une question aussi grave que celle qui nous occupe. Caricaturer, déformer les prises de position et le travail qui a été fait, pour ensuite le fustiger ne me paraît pas non plus être la méthode la plus constructive.

Tout ce qui est excessif est contre-productif.

Vous avez parlé d'une France à feu et à sang. Nous sommes ici un certain nombre à vivre au quotidien la réalité de ces problèmes...

**M. Guy Teissier.** Pas un « certain nombre », tous !

**M. Jean-Marie Bockel.** ... nous connaissons la situation aussi bien que vous mais, en vous écoutant, par moment, nous n'avions pas l'impression de vivre dans le même pays.

**M. Christian Estrosi.** Quand je viendrai faire une réunion chez vous, je le dirai.

**M. Jean-Marie Bockel.** Ce n'est pas en disant que la France est à feu et à sang qu'on aborde de manière sérieuse un problème aussi important que celui dont nous débattons. Ce n'est pas en tenant des propos aussi excessifs que vous servez la cause de la sécurité.

Entre angélisme et outrance, notre choix se porte sur une approche concrète et volontariste de ces questions. Vous le savez – cela a été dit dès le départ par le Gouvernement – ce texte, ce bon texte, que nous allons encore améliorer,...

**M. Christian Cabal.** Ce ne sera pas difficile !

**M. Jean-Marie Bockel.** ... est un élément parmi d'autres de la politique de sécurité du Gouvernement et de la majorité. Il n'est pas l'alpha et l'oméga de cette politique.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres et M. Jean-Luc Warsmann.** Ça, c'est sûr !

**M. Christian Estrosi.** Là dessus, nous sommes d'accord.

**M. Jean-Marie Bockel.** C'est un élément utile, important, concret, à un moment donné.

Pourquoi ? Tout simplement parce que cette réponse a le mérite d'être concrète. Elle est un levier parmi d'autres, parmi tous ceux que nous actionnons maintenant depuis quatre ans, à travers les actes, mais aussi à travers un discours lucide, mobilisateur, réaliste.

**M. Christian Cabal.** Sauf que c'est de l'homéopathie alors qu'il faudrait de la chirurgie de guerre !

**M. Jean-Marie Bockel.** La différence de fond entre nous, c'est qu'on a l'impression, à vous entendre – mais était-ce un effet oratoire ? –, que vous espérez un grand soir. Comme l'a souligné à l'instant le rapporteur, celui-ci n'est jamais venu lorsque vous aviez la responsabilité des choses de l'Etat et, vous savez bien, qu'il ne viendra pas. Je crois que ce n'est pas la même méthode.

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Cela ne sert qu'à faire rêver, le grand soir !

**M. Jean-Marie Bockel.** Il faut que nous continuions sans démagogie à agir, au jour le jour, sur les différents leviers qui sont à notre disposition. C'est ce que le Gouvernement a commencé à faire et c'est ce que nous faisons sur le terrain, par la méthode.

**M. Pierre Cardo.** Vous voulez parler des centres d'éducation renforcée ?

**M. Jean-Marie Bockel.** Qu'est ce que la méthode depuis Villepinte ? Ce sont les contrats locaux de sécurité.

**M. Christian Cabal.** Ah, parlons-en !

**M. Christian Estrosi.** Quel échec !

**M. Jean-Marie Bockel.** Non, les contrats locaux de sécurité ne sont pas des échecs. D'ailleurs, lorsque vous les critiquez, c'est pour demander quelques améliorations pour qu'ils fonctionnent encore mieux.

**M. Christian Estrosi.** Il y a même des maires communistes qui en sont sortis, des contrats locaux de sécurité.

**M. Jean-Marie Bockel.** Si vous considérez que c'étaient des échecs dans vos villes, vous n'en seriez pas partie prenante. Vous avez bien compris que ces contrats locaux de sécurité, qui sont un point de départ, sont de bonne méthode.

**M. Christian Estrosi.** Nous ne sommes pas partie prenante. Nous n'en voulons pas. Ça ne marche pas.

**M. Jean-Marie Bockel.** Sur la police de proximité, mon cher collègue, vous ne vous êtes pas étendu, et pour cause.

Vous avez parlé d'une petite révolution. Oui ! C'en est une.

La police de proximité c'est, bien sûr, d'abord une question de moyens. Mais c'est aussi une affaire de méthode, une affaire d'état d'esprit.

**M. Jean-Luc Warsmann.** C'est une longue explication de vote.

**M. Jean-Marie Bockel.** C'est une police au service de la population. Celle-ci la considère comme son alliée.

C'est une transformation profonde dans notre pays, par rapport à la culture policière qui était la nôtre depuis des années.

M. Pierre Cardo. Vous l'avez déjà créée en 1990.

M. Jean-Marie Bockel. D'ailleurs, les policiers et leurs syndicats en ont bien conscience, et ils se sentent parfaitement partie prenante de ce défi à relever.

M. Jean-Luc Warsmann. Donc, tout va bien !

M. Jean-Marie Bockel. Il ne faut pas faire de l'insécurité un enjeu de tribune. Il faut la traiter.

Pour combattre ce fléau...

M. Jean-Marc Nudant. Ce n'est pas le texte qui le fait en tout cas !

M. Jean-Marie Bockel. ... il faut...

M. Christian Cabal. Enfin agir !

M. Jean-Marie Bockel. ... procéder à l'analyse du phénomène. Vous avez ironisé sur ce sujet mais il faut comprendre avant d'agir. C'est comme cela qu'on agit de manière efficace.

M. Jean-Luc Warsmann. Ça fait quatre ans que vous êtes aux commandes de l'Etat...

M. Jean-Marie Bockel. Concernant la délinquance des mineurs, vous demandez la révision en profondeur de l'ordonnance de 1945.

M. Jean-Luc Warsmann. Jean-Pierre Michel aussi !

M. Jean-Marie Bockel. Vous êtes en contradiction avec un certain nombre de déclarations de personnalités éminentes proches de vous.

M. le président. Monsieur Bockel, il faudrait songer à conclure.

M. Jean-Marie Bockel. J'y arrive, monsieur le président ?

Je pense notamment à un récent discours du Président de la République où l'ordonnance de 1945 n'était pas remise en cause.

M. Gérard Hamel. Votre référence, c'est Chirac maintenant ?

M. Jean-Marie Bockel. La priorité n'est pas, là non plus, de mener un débat idéologique sur l'ordonnance de 1945. Elle est de mettre en œuvre concrètement toutes les mesures que nous permet la loi telle qu'elle existe aujourd'hui.

M. le président. Monsieur Bockel, votre temps de parole est dépassé.

M. Jean-Marie Bockel. J'en termine, monsieur le président.

Dans le texte, il y a des éléments extrêmement importants, dont le renforcement du rôle des maires. Des amendements viendront encore accentuer cette tendance.

Là aussi, il faut évoluer étape par étape et dans l'esprit de notre République.

M. Jean-Luc Warsmann. Il faut surtout être efficace.

M. Christian Cabal. Marchons, marchons, marchons !

M. Jean-Marie Bockel. Les maires doivent, comme le proposeront les amendements, être associés davantage à cette politique.

Il est bon que les maires, qui en ont la légitimité, soient véritablement, comme ils le sont très souvent aujourd'hui, les animateurs de la coproduction de sécurité : des contrats locaux de sécurité.

M. le président. Le moment de votre conclusion est arrivé, monsieur Bockel !

M. Jean-Marie Bockel. Ce texte va dans ce sens. Il représente une avancée concrète.

C'est un bon texte.

M. Christian Estrosi. Ah ?

M. Jean-Marie Bockel. Nous sommes un certain nombre ici à avoir également des responsabilités locales, dans la majorité comme dans l'opposition, et nous attendons ce texte.

Il est utile. Il permettra sur le terrain d'apporter les réponses qu'attendent nos concitoyens sur le sujet extrêmement sensible de l'insécurité que le Gouvernement et la majorité ont pris à bras-le-corps. C'est la raison pour laquelle je demande le rejet de la question préalable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. Je rappelle que les explications de vote sont limitées à cinq minutes par groupe.

La parole est à M. Guy Teissier, pour le groupe Démocratie libérale et Indépendants.

M. Guy Teissier. Monsieur le ministre, le réalisme politique, la conscience républicaine auraient dû inciter le Gouvernement à provoquer un véritable débat parlementaire sur la sécurité, comme l'opposition le réclame depuis quelques mois, et à élaborer une véritable loi-cadre de lutte contre la délinquance dans les quartiers difficiles. Au lieu de cela, vous nous présentez un petit projet entre amis...

M. Bernard Roman, *président de la commission*. Entre amis, c'est vite dit !

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Entre camarades !

M. Pierre Cardo. C'est plus adapté !

M. Guy Teissier. Disons entre vous ! Seul le titre « Projet de loi relatif à la sécurité quotidienne », sous des dehors pompeux, pourrait être intéressant ; malheureusement, il ne veut plus rien dire quand on voit le contenu de votre projet.

J'entends bien, monsieur le ministre, qu'il faille apporter certaines modifications législatives à des textes incomplets ; reste que, entre l'intitulé de votre projet de loi et les dispositions qu'il contient, il y a pour le moins un grand fossé, pour ne pas dire une tromperie sur la marchandise.

M. Jean-Pierre Blazy. Il a pesé ses mots !

M. Guy Teissier. Que vous vous attachiez à moraliser les ventes d'armes, pourquoi pas ? Permettez-moi seulement de vous indiquer que vos dispositions toucheront de plein fouet des personnes certes détentrices d'armes à feu, mais responsables, avec lesquelles nous ne rencontrons que peu de problèmes : les chasseurs, en particulier, se verront lourdement pénalisés dans la pratique populaire et ancestrale de la chasse. En effet, à vous entendre parler tout à l'heure, soutenu du reste par le groupe communiste, on ne pourra plus acheter une arme, fût-elle d'occasion, que dans une armurerie. Il est bien évident que nous allons de ce fait encourager la spéculation sur les armes.

M. Pierre Cardo. C'est sûr !

M. Guy Teissier. C'est mal connaître les chasseurs et les collectionneurs qui achètent leurs armes de gré à gré, et celui qui vous parle en est le témoin. A l'inverse, ne

croyez pas un seul instant que vous empêcherez les délinquants qui usent des armes à feu pour commettre leurs délits de continuer à s'alimenter à travers des réseaux de ventes d'armes illégales, parfaitement bien structurés.

**M. Jean-Marc Nudant.** Eh oui ! Les Kalachnikov, cela ne se trouve pas en armurerie !

**M. Guy Teissier.** Pouvez-vous imaginer un instant que, malgré la structuration du commerce des armes, les délinquants iront livrer leur identité pour être immédiatement reconnus grâce aux recoupements de fichiers ? Je crains fort que vous ne prêchiez, encore une fois, par excès d'angélisme...

**M. Pierre Cardo.** C'est beau d'être sanctifié !

**M. Guy Teissier** ... à moins que ce ne soit par défaut de réalisme.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Par excès de cynisme !

**M. Guy Teissier.** Je regrette surtout qu'il ait fallu attendre quatre ans pour donner aux gardiens de la paix les moyens juridiques d'être plus efficaces et permettre ainsi une bonne administration des services de sécurité publique.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant ?

**M. Guy Teissier.** En ce qui concerne le cas particulier des adjoints de sécurité, vous rectifiez une situation absurde et nous ne pouvons que nous en satisfaire. Ces derniers pourront donc effectuer des contrôles d'alcoolémie, mais toujours pas de toxicomanie. Mais, pour le reste, rien dans votre texte ne vise à apporter des solutions concrètes à la délinquance dont sont au quotidien victimes nos compatriotes.

Nous refusons qu'à l'insécurité s'ajoute le sentiment d'impunité. Nous refusons d'admettre que la police nationale ne soit pas en mesure d'assurer une présence permanente, de jour comme de nuit...

**M. Jean-Luc Warsmann.** Surtout de nuit !

**M. Daniel Marcovitch.** Derrière chaque Français !

**M. Guy Teissier** ... dans certains quartiers particulièrement difficiles, qualifiés de zone de non-droit.

Vous parliez tout à l'heure de renforts, monsieur le ministre, je vous ai bien entendu. Le député de Marseille que je suis se souvient que le dernier renfort hors adjoints de sécurité,...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'était Tapie !

**M. Guy Teissier** ... est arrivé sous M. Pasqua. Nous attendons toujours des renforts de la police nationale à Marseille ! Et si c'est le cas à Marseille, sans doute est-ce le cas partout ailleurs.

A Démocratie libérale, nous pensons que lorsque l'insécurité grandit, ce sont d'abord les plus faibles qui sont touchés. C'est d'abord en leur nom que vous devez agir, agir vite et agir fort. L'Etat n'assume pas sa mission quand le budget de la nation consacre plus d'argent au chemin de fer qu'au total du budget de la police et de la justice. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Très juste ! Et ils marchent moins bien !

**M. Guy Teissier.** Faute de moyens, trop de plaintes sont classées sans suite, trop de sanctions ne sont jamais prononcées. Est-il normal, par exemple, que la France

dispose de seulement 300 juges pour enfants alors que le nombre des délits et des crimes perpétrés par des mineurs s'élève à 200 000 pour la seule année 2000 ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, monsieur le ministre. Si en dix ans tous les indicateurs de la délinquance ont doublé et si dans le même temps – et je suis le député des Baumettes –...

**M. le président.** Monsieur Teissier, veuillez conclure.

**M. Guy Teissier.** ... le nombre de personnes incarcérées est resté stable, on peut en déduire qu'il est deux fois moins risqué d'être délinquant aujourd'hui qu'il y a dix ans ! Voilà pourquoi, monsieur le ministre, le groupe Démocratie libérale votera la question préalable brillamment défendue par M. Christian Estrosi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. Kofi Yamgnane.** Ah bon ? C'est étonnant !

**M. le président.** La parole est à M. Patrice Carvalho, pour le groupe communiste.

**M. Patrice Carvalho.** Il faut croire, monsieur Estrosi, que le bruit des moteurs vous a un peu rendu sourd. Ajoutez à cela *La Marseillaise* répétée « X » fois – ce dont je vous félicite... Mais votre surdité peut se soigner !

**M. Pierre Cardo.** Pas d'attaques personnelles de ce type !

**M. Patrice Carvalho.** Ce n'est pas une attaque personnelle, puisque je le félicite. Pour un ancien champion de France, c'est quand même honorable !

**M. Guy Teissier.** Ce n'est pas un compliment de dire qu'il est sourd !

**M. Patrice Carvalho.** Mais vous avez aussi la mémoire qui défaille un peu, monsieur Estrosi ! Vous êtes député depuis 1988. Pourquoi n'avez pas fait preuve d'autant de virulence à l'époque où M. Pasqua et M. Debré étaient ministres de l'intérieur ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Christian Cabal.** Parce que ça marchait alors !

**M. Jean-Marc Nudant.** Il y avait des résultats !

**M. Patrice Carvalho.** A croire que vous êtes le seul à découvrir, et seulement aujourd'hui, ces problèmes ! L'insécurité n'a jamais cessé de progresser. Rappelez-vous que cela vous a même coûté un peu cher en 1997 ! Vous avez suffisamment reproché à la gauche d'avoir, paraît-il, bénéficié de ce fait d'un vote de réaction des Français !

**M. Christian Estrosi.** En 1997, vous aviez un allié qui s'appelait le Front national ! Ce n'est pas pareil !

**M. Alain Calmat.** On verra ça l'année prochaine !

**M. Christian Estrosi.** C'est tout vu !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Ça, c'est sûr !

**M. Patrice Carvalho.** Pour vous, l'insécurité est et reste un fonds de commerce. Mais pour les Français, c'est tout autre chose : ils veulent qu'on les entende et que l'on règle enfin ces problèmes. Et moi, je continue à penser qu'il faut un débat. Ce projet de loi nous en donne l'occasion. Nous voterons donc contre la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du*

*groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

**M. le président.** La parole est à M. Rudy Salles, pour le groupe UDF.

**M. Rudy Salles.** Monsieur le président, monsieur le ministre, l'augmentation de l'insécurité dans notre pays est une réalité qui s'exprime sous différentes formes. Nous l'avons vu tout au cours de ce débat. Elle touche désormais la plupart des villes de notre pays et n'est plus l'exclusivité des quartiers dits à risque.

Longtemps nié par vos amis, monsieur le ministre, ce phénomène s'est imposé à vous, à tel point que vous cherchez désormais à l'intégrer dans vos discours. Mais, en l'occurrence, ce n'est pas de discours dont nous avons besoin, c'est d'actes et de moyens. Et là, c'est une autre affaire.

En réalité, le projet de loi que vous nous proposez ne répond pas aux nécessités et n'est aucunement en mesure d'endiguer et de faire régresser l'insécurité dans notre pays. Ce sont des petites mesures qui, pour certaines d'entre elles, pouvaient être adoptées par la simple voie réglementaire. Au lieu du grand débat sur la sécurité intérieure que réclamait l'opposition, mais aussi, me semble-t-il, notre rapporteur, et qui aurait pu déboucher sur l'adoption d'une véritable loi posant le dispositif de lutte contre l'insécurité, nous avons cette discussion qui, si elle ne fait guère avancer les choses, vous permet de développer une communication nationale particulièrement tonitruante... Car force est de remarquer la disproportion entre la teneur de ce projet de loi et les dimensions de la campagne médiatique que vous avez organisée pour tenter de faire passer ces maigres propositions pour de grandes réformes.

**M. Daniel Marcovitch.** Voilà que les médias soutiennent le Gouvernement maintenant !

**M. Rudy Salles.** Mais les Français, eux, ne s'y trompent pas. Ils sont habitués aux errements de la gauche en la matière. Nos concitoyens savent qu'avec la gauche, les gouvernements passent, mais les résultats dans la lutte contre l'insécurité se ressemblent.

Je me bornerai, pour illustrer mon propos, à citer quelques chiffres incontestables que vous semblez vouloir nier, mais qui émanent du ministère de l'intérieur. Que disent ces statistiques, sur dix ans ? De 1990 à 1993, sous des gouvernements de gauche, la délinquance a, rappelons-le, augmenté de 17,78 % ; de 1994 à 1997, sous des gouvernements de droite, elle a baissé de plus de 10 % ; enfin, depuis 1998, sous le Gouvernement de Lionel Jospin, la délinquance augmente régulièrement : 2,06 % en 1998, 0,07 % en 1999...

**M. Daniel Marcovitch.** Ça, c'est une augmentation significative !

**M. Rudy Salles.** ... et plus de 5 % pour l'année 2000.

Ce sont là des chiffres incontestables que vous ne pouvez discuter.

Je pourrais encore grossir le trait de ces échecs successifs en citant pour mémoire les chiffres de la délinquance dans ma ville, qui, l'an dernier, a enregistré une hausse de 19 %...

**M. Patrice Carvalho.** C'est parce que vous avez un mauvais maire !

**M. Rudy Salles.** ... et, plus spectaculaire encore...

**M. Jean-Pierre Blazy.** Même avec votre police municipale ?

**M. Rudy Salles.** Je crois que le sujet est suffisamment sérieux pour que vous écoutiez attentivement ces chiffres et que vous témoigniez davantage de respect à l'égard d'une population confrontée à un tel phénomène. La délinquance, disais-je, s'est accrue de 19 %, et même de 325 % pour les vols à la portière !

Autre exemple enfin, toujours dans ma ville, car je préfère donner des cas précis plutôt que de livrer des impressions, et celui-ci peut vous intéresser.

**M. Jean-Pierre Pernot.** Non, car la gauche a été très bonne, et pas vous !

**M. Rudy Salles.** L'État envisage la construction de deux cantonnements de CRS et d'un commissariat de police dans un secteur sensible de Nice, le quartier de l'Ariane. Le chantier, ayant été attaqué par quelques voyous, est stoppé depuis plusieurs semaines et les habitants s'inquiètent à l'idée que ce projet soit abandonné. L'État n'est même plus en mesure d'assurer la sécurité de son propre chantier !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Cela mérite une réponse !

**Mme Nicole Bricq.** Le mardi matin !

**M. Rudy Salles.** Cela mérite effectivement une réponse, monsieur le ministre, car il serait souhaitable de savoir si ce chantier va bientôt pouvoir reprendre. C'est en tout cas la question que se posent tous les habitants de la ville de Nice.

**M. Jean-Pierre Pernot.** C'est nul ! Travaillez chez vous, dans votre commune !

**M. Rudy Salles.** J'interviens depuis treize ans auprès des différents gouvernements pour qu'une vraie politique de lutte contre l'insécurité soit mise en place dans notre pays. Malheureusement, vos majorités réagissent au mieux par l'indifférence, au pire en s'indignant que l'on puisse aborder ces questions : à les entendre, il faudrait se taire... C'est ainsi que vos amis et vous-même ont permis à des mouvements extrêmes et populistes de se développer dans notre pays en occultant volontairement certaines réalités.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Les rats, par exemple !

**M. Rudy Salles.** Voilà pourquoi nous disons que vous êtes, une fois de plus, sur la mauvaise voie.

**M. le président.** Monsieur Salles, veuillez conclure.

**M. Rudy Salles.** Votre projet traite du commerce et de la détention d'armes, du renforcement des prérogatives de police judiciaire des agents de la police nationale, de la sécurisation de l'utilisation des cartes bancaires, du renforcement du pouvoir des maires à l'encontre des animaux dangereux. Sur certaines de ces mesures, nous ne pouvons évidemment émettre d'avis défavorable. Mais il ne s'agit en aucun cas d'une véritable loi propre à lutter efficacement contre la délinquance en général. Ce texte est davantage révélateur de vos insuffisances que de votre volonté politique de régler ces problèmes.

**M. le président.** Monsieur Salles, je vous en prie. Cinq minutes, c'est cinq minutes.

**M. Rudy Salles.** J'ai cherché en vain des mesures tendant à réformer l'ordonnance de 1945 qui permettraient, par exemple, d'examiner le problème de la majorité pénale. J'ai cherché en vain des mesures instituant le maire comme coproducteur de la sécurité sur le territoire de sa commune. J'ai cherché en vain des mesures relatives à la famille ou à l'école, ou encore à la politique de la ville.

**M. Jean-Pierre Pernot.** Elles existent déjà ! Vous voulez qu'on vous aide à traverser les clous ?

**M. Rudy Salles.** Vous semblez vouloir traiter un problème contemporain avec des outils d'avant-hier. Nous attendions une véritable loi cadre dotée de moyens juridiques et financiers ; nous n'avons que de la poudre aux yeux. C'est pourquoi, monsieur le ministre, le groupe UDF votera la question préalable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Hamel, pour le groupe RPR.

**M. Gérard Hamel.** Monsieur le ministre, le groupe RPR votera bien entendu cette question préalable.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Bravo !

**M. Daniel Marcovitch.** Quel scoop !

**M. Gérard Hamel.** Car nous aurions souhaité, pour pouvoir débattre, un texte de référence posant devant le pays des questions de fond et qui font débat. Alors que l'insécurité est la première préoccupation des Français, rien dans votre projet de loi n'y apporte une réponse. Aucune politique, aucune stratégie, aucun plan d'action pour obtenir des résultats. A quand, monsieur le ministre, une loi cadre faisant la part qu'il convient à une véritable proximité partagée, sachant que celle que vous préconisez est imposée ?

**M. Jean-Pierre Pernot.** Elle existe déjà ! Vous parlez de poudre aux yeux, mais c'est vous qui avez de la poudre dans les yeux !

**M. Gérard Hamel.** Vous vous maintenez dans une stratégie de carcan centralisateur alors que le maire devrait se trouver au centre du dispositif.

**Mme Yvette Benayoun-Nakache.** Rendez-nous Séguin !

**M. Gérard Hamel.** Votre texte réduit la place du maire à celle d'un partenaire de l'amont – vous parlez de « définition des actions de prévention » et de l'aval – « il sera informé régulièrement des résultats obtenus », dites-vous –, alors qu'il devrait être le partenaire à part entière dans l'action.

Où sont donc passées vos intentions de Villepinte, monsieur le ministre ? Et où avez-vous vu dans ce texte fourre-tout une loi relative à la sécurité au quotidien ?

La sécurité au quotidien méritera demain un grand texte déclinant une nouvelle politique : la proximité partagée. Elle placera, bien entendu, le maire au centre du dispositif, lui seul ayant la légitimité électorale, tous les autres partenaires étant nommés. Elle s'appuiera sur une méthode et un mode opératoire : le schéma directeur de prévention, de dissuasion et de sécurité. Elle disposera en mairie d'un coordonnateur local, véritable gestionnaire des risques urbains. Elle disposera d'un corps de policiers de ville réunissant police de proximité et polices municipales, négocié avec les syndicats représentatifs, en réajustant les statuts, les rémunérations, les mobilités, dans le respect des avantages acquis.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Excellent !

**M. Gérard Hamel.** Cela aurait évité à M. le Premier ministre, répondant à une question d'Olivier Mazerolles dans son intervention télévisée du 17 avril dernier, d'indiquer : « Nous ne voulons pas créer de police municipale

au sens de confier le pouvoir de police au maire parce que c'est le devoir de l'Etat. Il faut des professionnels. » Est-ce à dire que les maires ou les policiers municipaux ne sont pas des professionnels ? Les intéressés apprécieront !

Cette nouvelle politique que nous souhaitons, nous, abordera également la déjudiciarisation du petit judiciaire, la réforme de la justice des mineurs, l'échevinage d'une justice de proximité, les moyens de la PJJ et surtout le reconditionnement des moyens de l'aide aux victimes, là où vous avez passé quinze ans à favoriser le travail en direction des auteurs d'infractions.

Elle créera dans chaque département les structures fermées d'éducation qui permettront de redonner le sens des valeurs aux plus jeunes qui, souvent, ne les ont jamais connues. Elle intégrera un grand plan d'action en direction des familles qu'il faut en effet, plus que jamais, associer à cette grande cause. Elle accompagnera l'école pour un retour à l'éducation et non à la seule délivrance du savoir, et ce dès le primaire. Elle donnera toute sa place aux bailleurs sociaux et aux transporteurs, mais aussi au tissu associatif, parent pauvre de votre politique.

**M. Bernard Roman, président de la commission.** Monsieur le président, ce ne sont pas des explications de vote. Cela relève de la discussion générale !

**M. Gérard Hamel.** Elle impliquera les conseils généraux et les conseils régionaux et elle démontrera, pour la simplifier, l'usine à gaz de la politique de la ville en supprimant la délégation interministérielle à la ville, devenue un outil ou un guichet distributeur de subsides d'Etat là où l'on attend une loi-cadre inscrite dans la durée.

Elle appellera les résidents et nos compatriotes à la mobilisation active, quartier par quartier, avec des interlocuteurs désignés parmi les résidents et non plus des associations autoproclamées, qui, quelquefois, ne représentent qu'elles-mêmes.

**M. Kofi Yamgnane.** Les explications de vote, c'est cinq minutes !

**M. Gérard Hamel.** Elle disposera enfin d'un budget d'investissement et de fonctionnement spécifique, mis en œuvre sur le terrain sous le contrôle des maires et des préfets et qui manque aujourd'hui, disséminé qu'il est dans une multitude de postes budgétaires où plus personnes ne se reconnaît.

Voilà, monsieur le ministre, quelques propositions qui se veulent être un véritable plan de lutte contre la délinquance.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Vivement le changement !

**M. Gérard Hamel.** Mais dans votre texte, rien de tout cela. Vous n'écoutez pas les Français et ils sauront s'en souvenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

**M. le président.** Je mets aux voix la question préalable. *(La question préalable n'est pas adoptée.)*

#### Discussion générale

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Claude Goasguen.

**M. Claude Goasguen.** Monsieur le président, monsieur

le ministre, mes chers collègues, ce débat sur la sécurité, Renaud Donnedieu de Vabres l'a dit tout à l'heure, a poussé chacun à une réflexion préalable et il incite à la modestie : il n'est ni de droite ni de gauche et l'on voit bien que depuis plusieurs décennies les difficultés vont croissant.

Il ne faut ressentir aucune gêne à débattre de la sécurité, notamment dans cette enceinte. On nous a reproché tout à l'heure de vouloir parler de la sécurité de manière un peu polémique. Mais la nation réclame un débat sur la sécurité ! Et ce n'est pas faire de la polémique que de dire qu'une grande partie de la France connaît actuellement un problème d'insécurité grave !

**M. Jean-Pierre Blazy.** C'est vrai !

**M. Claude Goasguen.** Et c'est ici, mes chers collègues, qu'il faut en parler ! En parler sans animosité en pensant non pas au passé, même pas au présent, mais avant tout à l'avenir. Le débat sur la sécurité, contrairement à ce que l'on dit et à ce que l'on enseigne dans ce pays depuis longtemps, est d'une grande noblesse.

**Mme Christine Boutin.** Eh oui !

**M. Claude Goasguen.** Car la sécurité, ce n'est pas la répression, cet aspect négatif qu'on lui a accroché et qui rend si difficiles désormais les réformes fondamentales, voire le débat lui-même. La sécurité, il faut la concevoir comme un acte positif qui permet d'épanouir la liberté. Il n'y a pas de liberté sans sécurité, et l'on peut bien faire les réformes les plus profondes, les plus puissantes et les plus coûteuses, elles ne passeront pas si les Français ne se sentent pas en sécurité, précisément, dans leur vie quotidienne, s'ils ne se sentent pas assez bien pour laisser s'épanouir leur force de travail, leur imagination, leurs qualités personnelles.

Par conséquent, ce débat ne saurait être passionné, car il est fondamental. Et il doit avoir lieu au sein de cet hémicycle où je déplore qu'on ne parle pas suffisamment de sécurité. De ce point de vue, les remarques du rapporteur m'ont un peu gêné, car je crois qu'il faudra que nous élaborions, ensemble, une grande politique de sécurité qui modernise notre système. Vous êtes d'ailleurs bien conscient de l'évolution des problèmes, certains de vos propos le trahissaient. Pourquoi, alors, vous être limités à un texte, dont nous voterons la plupart des dispositions, mais que nous sanctionnerons d'un vote final négatif parce que, dans son esprit, il ne nous convient pas ? Pourquoi vous être limités à cette addition de mesures sur la sécurité quotidienne ?

Je vais vous l'expliquer, car si le ministre a beaucoup parlé des problèmes de sécurité, il a fort peu évoqué le texte lui-même. Moi, je vais en parler.

Tout texte a une histoire. Celle de celui-ci est récente. Vous avez fait des choix qui vous honorent, celui de privilégier, l'an dernier, lors du vote du budget, le ministère de l'éducation nationale. Si M. Vaillant ne fait pas de prévisions d'effectifs, M. Lang, lui, a tablé sur 250 000 personnes.

L'année dernière, vous n'étiez pas encore ministre, monsieur Vaillant. Du reste, la personnalité de votre prédécesseur a peut-être joué dans la défaveur qu'a connu le ministère de l'intérieur – comme celui de la justice d'ailleurs – qui n'a pas obtenu les crédits qu'il méritait, eu égard au manque de moyens matériels dont il souffre. Désormais, il y a une prise de conscience ; je souhaite que le Gouvernement en tienne compte lors de la discussion budgétaire.

Nous considérons dans l'opposition – comme les Français – que la sécurité est une priorité et nous souhaitons que les moyens matériels convenables soient accordés à la politique de sécurité, et notamment au ministre de l'intérieur. Vous voyez que je veux vous faire plaisir, monsieur le ministre ! Nous vous aiderons à obtenir ces moyens, si les arbitrages vous posent quelques difficultés, parce que les Français le veulent et parce qu'il n'y aura pas de sécurité quotidienne s'il n'y a pas les moyens matériels et juridiques correspondants.

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Très bien !

**M. Claude Goasguen.** C'est ce dont nous aurions dû parler. Or nous ne le faisons pas.

Cela étant, je trouve que nous ne sommes pas sur la bonne voie. Il y des choses qui ne vont pas.

Ainsi la politique de proximité – l'expression est intéressante – n'a pas donné les fruits escomptés et, pour le moment, à cause des redéploiements, peut-être parce qu'il s'agit de lancer une nouvelle institution, on s'aperçoit qu'elle est souvent synonyme de réduction de la présence dans la rue.

Monsieur le ministre, en Province comme à Paris, il n'y a pas suffisamment de policiers présents : souvent, la police de proximité consiste aussi à rédiger des procès-verbaux à l'intérieur des commissariats. C'est important mais ce que demande le citoyen français, c'est une présence policière dissuasive dans la rue. A cet égard, nous ne sommes pas satisfaits.

D'autres choses sont à examiner dans votre ministère. La France dispose d'un corps de CRS comportant 8 000 personnes « fidélisées » – décidément vous avez le sens des mots !

**M. Gérard Hamel.** Il y a « coproduction » aussi !

**M. Claude Goasguen.** Ce sont 8 000 personnes, aux grandes capacités – c'est trop ! – qui constituent une réserve de policiers volants. Est-ce vraiment nécessaire ? Je pose la question sans faire de polémique.

Pas de polémique non plus sur les chiffres : ils sont mauvais, mais depuis longtemps.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Très bien !

**M. Claude Goasguen.** La sécurité exige de connaître la vérité. L'évaluation nouvelle que vous proposez me paraît aller dans le bon sens, mais vous n'allez pas assez loin. Comme dans d'autres pays européens, comme aux Etats-Unis, il faut qu'une autorité indépendante et incontestée publie, chaque année, en croisant les données, en faisant des enquêtes de victimisation, c'est-à-dire quelque chose de dynamique qui permet de contrôler le niveau d'insécurité, des chiffres irréfragables.

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Il a raison !

**M. le ministre de l'intérieur et M. Bernard Roman, président de la commission.** Nous sommes d'accord !

**M. Claude Goasguen.** Alors, faites-le ! De cette autorité indépendante, nous reparlerons au cours du débat.

La coproduction de sécurité – encore un de ces mots dont vous avez le secret ! vous paraît-elle correspondre à une situation suffisamment énergique et dynamique pour rassurer nos concitoyens ?

**M. Jean-Antoine Leonetti.** C'est du cinéma !

**M. Jean-Luc Warsmann.** De la langue de bois !

**M. Claude Goasguen.** Je n'y crois pas du tout ! Si vous l'avez annoncée – c'était après les municipales –...

Mme Nicole Bricq. Non !

M. Claude Goasguen. ... c'est parce qu'il y avait un immense besoin et un immense désir des Français de voir la sécurité revenir sur le terrain. Mais la coproduction ne suffit pas.

M. Gérard Hamel. C'est de la fausse coproduction !

M. Claude Goasguen. En réalité, M. Le Roux a admis que la complémentarité des moyens s'imposait en matière de sécurité ; c'est un premier pas. Police nationale, police municipale – le texte qui en traite va revenir du Sénat – on voit bien que c'est un véritable faisceau de moyens qui permettra de rétablir la confiance.

Quand des moyens s'additionnent et qu'il sont aussi diversifiés, qui mieux que le maire pourrait non pas en détenir l'autorité, mais en être le coordinateur naturel, indiquant la direction.

M. Jean-Antoine Leonetti. Très bien !

M. Claude Goasguen. Il sait mieux que d'autres ce qu'il faut faire. Cela ne signifie pas qu'il serait le supérieur hiérarchique, pas plus qu'un « coproducteur », mais un coordinateur. C'est le vrai rôle du maire au sein de sa commune. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. Gérard Hamel. Exact !

M. Claude Goasguen. Quant au débat sur l'ordonnance de 1945, il me paraît très mal parti. Il ne faut pas faire de polémique là-dessus, mes chers collègues.

M. Bernard Roman, *président de la commission*. Ce n'est pas nous qui le faisons !

M. Claude Goasguen. Pour chacun d'entre nous, il est difficile d'accepter l'échec de nos politiques – toutes les politiques ! – en matière de délinquance juvénile et infantile.

En demandant l'abaissement de la majorité pénale, nous avons tous le sentiment d'avoir échoué, et nous ne le faisons pas de gaieté de cœur.

Même ceux que vous accusez d'être sécuritaires ou trop durs reconnaissent l'échec de nos institutions, et le déplorent.

Dès lors, il y a deux solutions : ou l'on garde, en essayant de le faire tourner, un système dont tout le monde réclame qu'il soit modifié ; ou bien on a le courage politique d'assumer l'impopularité dans certains médias et certains cénacles bien pensants, mais qui ne connaissent rien au problème, et on le change. On ne change pas pour changer, ni pour être sécuritaire. On change parce que la société française, hélas ! a changé depuis 1945 et qu'on ne peut plus appliquer une ordonnance prise alors que la structure familiale fonctionnait encore. Notre pays n'a plus la même sociologie. Par conséquent, il ne faut pas hésiter à sauter le pas.

Monsieur le ministre de l'intérieur, effectivement, certaines de vos dispositions – dont certaines pourraient d'ailleurs être réglementaires – si elles sont amendées dans le bon sens, seront utiles à la sécurité.

M. Jean-Pierre Blazy. Très bien !

M. Claude Goasguen. Mais le titre de votre projet a donné aux Français l'espoir que nous allions débattre, dans cet hémicycle, de la sécurité. Il n'en est rien !

Mme Christine Boutin. Voilà le problème !

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Il a raison !

M. Gérard Hamel. Il y a tromperie !

M. Claude Goasguen. Vous devez écouter votre police et vos magistrats et donner à tous ceux qui les réclament les moyens matériels et juridiques nécessaires pour rétablir l'ordre, ce qu'ils tentent de faire dans les pires conditions.

Vous voyez que notre position n'est pas subversive. Elle n'attaque pas le Gouvernement, elle tend à l'inciter à prendre en considération, ce qu'il ne fait pas suffisamment, l'impératif de l'ordre public et de la sécurité.

Pour cette raison, et parce que votre texte ne nous satisfait pas dans son esprit, nous voterons contre, tout en approuvant certaines de ses dispositions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Blazy.

M. Jean-Pierre Blazy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi relatif à la sécurité quotidienne est un texte qui entend, à la suite du conseil de sécurité intérieure du 30 janvier dernier, apporter des réponses législatives à des préoccupations et des problèmes qui touchent à la sécurité quotidienne des Français. Ce n'est évidemment pas une loi d'orientation et de programmation, ce n'est pas son ambition. L'opposition feint de ne pas le comprendre.

Dois-je lui rappeler que la LOPS de 1995 n'a pas été appliquée, lorsqu'elle était au pouvoir, parce que les budgets de l'intérieur et de la justice n'ont pas suivi ?

Ce projet de loi est donc à l'antithèse de vos pratiques et c'est peut-être en cela qu'il vous choque tant : il a un objet limité, oui, et contient des mesures concrètes dont l'efficacité sera immédiate.

M. Gérard Hamel. Cela ne résoudra pas les problèmes de la rue !

M. Jean-Pierre Blazy. N'y a-t-il pas lieu, en effet, de combattre la prolifération des armes à feu, facteur d'insécurité ?

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Et les chiens, et les rats !

M. Jean-Pierre Blazy. Faut-il, comme aux États-Unis, pays modèle de la tolérance zéro, tolérer la prolifération des armes ?

M. Jean-Luc Warsmann. Mais il ne la combat pas du tout !

M. Jean-Pierre Blazy. Dans ce pays qui est votre modèle, en 1969, on comptait 90 millions d'armes en circulation. Aujourd'hui, on en compte 200 millions.

M. Jean-Luc Warsmann. Ce sont des mots !

M. Jean-Pierre Blazy. Un rapport récent indique qu'un jeune homme, dans ce pays, est vingt-trois fois plus susceptible d'être assassiné avec une arme qu'au Royaume-Uni. D'où le débat actuel qui porte sur les enfants victimes des armes dans les crèches, les écoles et les églises.

Faut-il également, s'agissant des cartes bancaires, ne pas agir ?

Ne faut-il pas, de plus, renforcer les capacités opérationnelles de la police nationale, en proposant que les fonctionnaires de corps de maîtrise et d'application puissent, dès leur titularisation, bénéficier de la qualité d'agent de police judiciaire, ce qui leur permettra, par exemple, de constater les crimes, délits ou contraventions, et d'en dresser procès-verbal ?

De même, les adjoints de sécurité devraient bénéficier de la qualité d'agent de police judiciaire adjoint.

**M. Gérard Hamel.** Avec une formation de deux mois !

**M. Jean-Pierre Blazy.** On le voit bien, ce projet est utile. Il appartient évidemment au Parlement de l'enrichir, ce qu'à déjà fait la commission des lois, ce que nous pourrions faire ensemble au cours de ces débats. Il s'agit de l'insécurité quotidienne, pour l'essentiel de la petite et moyenne délinquance, qui exaspère nos concitoyens, en détériorant leurs conditions de vie, et en portant atteinte, souvent à leur dignité, et même, dans de nombreuses circonstances, à leur intégrité morale ou physique.

Oui, des amendements pourront venir enrichir le texte gouvernemental.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Pas sur le pouvoir des maires !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Pas non plus sur les mineurs !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Oui, malgré la procédure d'urgence demandée par le Gouvernement, il nous faut rechercher, sur un certain nombre de sujets, d'ici à la nouvelle lecture, les possibilités de traiter de façon plus efficace les incivilités, en particulier celles provoquées par les occupations anormales et prolongées des parties communes d'immeubles.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Quel aveu !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Dès lors, nous répondrons mieux aux attentes des habitants de nos quartiers et de nos villes. Mais ne cherchons pas à faire de ce texte ce qu'il n'entend pas être.

**M. Claude Goasguen.** Et c'est bien dommage !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Ne cherchons pas à transposer ce qui serait selon certains un modèle, celui de la tolérance zéro. Ne créons pas des illusions. Ne cherchons pas à faire croire que la municipalisation de la police de proximité serait la solution à tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Caricature !

**M. Gérard Hamel.** Nous n'avons jamais dit ça !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Ne pensons pas qu'une énième réforme de l'ordonnance de 1945 serait la panacée pour résoudre le problème complexe de la délinquance des mineurs,...

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Mais si ! Il faut traiter la question !

**M. Jean-Pierre Blazy.** ... que des couvre-feux, enfin, décidés par les maires, suffiraient à empêcher leur errance.

Je voudrais m'arrêter un instant sur ces différents points.

En ce qui concerne la transposition à l'identique de la politique américaine de tolérance zéro, il apparaît tout d'abord que les Etats-Unis ne sont pas la France, et que ce qui échoue chez eux ne pourra *a fortiori* pas fonctionner chez nous. Le populisme punitif a conduit les Etats-Unis à incarcérer plus de deux millions de personnes, soit 690 pour 100 000 habitants, cinq fois plus que les Européens, et pour une durée moyenne plus de trois fois supérieure - vingt-huit mois - à celle de la France.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Nous proposons l'inverse !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Six millions de personnes sont sous surveillance. Par ailleurs, la politique d'ultraségrégation et de ghettoïsation de l'espace urbain permet aussi de sous-estimer les chiffres réels de la criminalité dans ce pays.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Mais qui parle des Etats-Unis ?

**M. Jean-Pierre Blazy.** Malgré ces chiffres effarants, le sentiment d'insécurité n'a jamais été aussi fort aux Etats-Unis, et les Etats les plus répressifs ne sont pas ceux qui parviennent à juguler véritablement le phénomène de la violence.

**M. Jean-Luc Warsmann.** C'est hors sujet !

**M. Claude Goasguen.** Revenons chez nous !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Alors, parlons de la réforme de l'ordonnance de 1945. Elle n'est pas à l'ordre du jour. Le Premier ministre, cependant, vous l'avez noté peut-être, dans sa récente intervention télévisée, n'a pas exclu, dans l'avenir, une évolution du texte.

Celui-ci, d'ailleurs, a déjà été remanié à de nombreuses reprises, tant par la gauche que par la droite. Et d'abord, il faut qu'il soit pleinement appliqué, notamment sur la question de la comparution immédiate.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Quel aveu !

**M. Jean-Pierre Blazy.** N'oublions pas que c'est M. Chalandon, garde des sceaux de M. Chirac, qui a modifié l'article 11 de l'ordonnance et supprimé la détention provisoire pour les moins de seize ans, en matière correctionnelle, en 1987.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Il y a quinze ans !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Peut-être, d'ailleurs, avait-il à ce moment, oui, des raisons tout à fait compréhensibles de le faire.

La municipalisation de la police nationale constitue, de la même manière, une fausse alternative.

**M. Claude Goasguen.** On n'en a pas parlé !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Elle aggraverait les inégalités entre les communes, et donc romprait avec l'exigence de l'égalité républicaine et du droit de chaque citoyen à une sécurité égale pour tous.

La sécurité est une priorité du Gouvernement parce que l'insécurité est une injustice sociale et qu'elle remet en cause le pacte républicain.

**M. Gérard Hamel.** Baratin !

**M. Jean-Pierre Blazy.** En outre, la municipalisation serait sans efficacité, car la délinquance ne connaît pas les frontières communales. Seule la coproduction de la sécurité...

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Encore ?

**M. Jean-Pierre Blazy.** ... mise en œuvre par le Gouvernement parviendra à mieux associer le maire et à lui donner un rôle essentiel dans la politique de sécurité.

Enfin, si le couvre-feu pour les mineurs apparaît comme une solution d'un autre âge, sauf, je vous le concède, chez nos voisins anglais, il faut aujourd'hui parvenir, par la voie de la coproduction,...

**M. Gérard Hamel.** C'est quoi, la coproduction ?

**M. Jean-Pierre Blazy.** ... en s'appuyant sur l'article 227-17 du code pénal, à traiter la question importante et difficile de l'errance des mineurs, qui n'est d'ailleurs pas uniquement nocturne, messieurs de l'opposition. C'est d'ailleurs ce que, en tant que maires, et peut-être avec d'autres, nous nous efforçons, dans nos communes, dans le cadre du contrat local de sécurité, en partenariat avec le commissaire et le procureur, de définir et de mettre en œuvre, même si cela est difficile.

Il n'existe donc pas de solution miracle, et la question de la sécurité pourra être réglée, progressivement, par l'engagement de tous à travers cette entreprise de coproduction, une application plus complète de notre législation et l'aboutissement de la réforme de la police de proximité, qui est la seule façon pour la police nationale de mener à bien ses missions.

Depuis 1997, le Gouvernement et la majorité plurielle ont engagé, de façon à la fois pragmatique et résolue, des actions et des dispositifs pour apporter des réponses concrètes au problème de l'insécurité, de la délinquance et de la violence.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Tout va bien !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Je ne dis pas cela, monsieur Warsmann.

Les dernières élections ont montré une fois de plus l'importance croissante de cette question dans les préoccupations de nos concitoyens et donc dans le débat politique.

La gauche fait résolument le choix de traiter l'insécurité sans arrière-pensées idéologiques. La droite, on l'a vu lors du scrutin municipal, qui cherche sans doute à recycler l'obsession sécuritaire d'une partie de la population toujours tentée par les solutions populistes et extrémistes,...

**M. Jean-Luc Warsmann.** Ridicule !

**M. Jean-Pierre Blazy.** ... exploite à la fois le sentiment d'insécurité et l'insécurité réelle que nous constatons tous dans de nombreux quartiers de nos villes.

Oui, il faut patiemment agir plutôt que discourir. Non, il ne faut pas politiser l'insécurité.

**M. Gérard Hamel.** D'accord.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Depuis quatre ans, depuis le colloque de Villepinte, le conseil de sécurité intérieure au niveau national définit des orientations, des dispositifs. Les contrats locaux de sécurité au niveau communal ou intercommunal mettent en œuvre la coproduction de la sécurité. La réforme de la police de proximité est engagée. Parallèlement, la législation a évolué sur les polices municipales, les chiens dangereux, la déontologie de la sécurité publique. Certes, monsieur le ministre, il faudra poursuivre avec la sécurité privée, mais les budgets de l'intérieur et de la justice, de la ville ont connu une augmentation significative pour accroître les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de sécurité de plus en plus coproduite entre l'État, les collectivités locales et de nombreux partenaires de la société civile, tant il est vrai que l'État ne peut tout faire.

**M. Gérard Hamel.** Vous vous gargarisez de mots !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Il doit surtout mieux assurer les missions régaliennes qui lui sont imparties.

De ce point de vue, c'est vrai qu'il lui appartient de favoriser des évolutions au sein des institutions qui sont concernées par la sécurité publique. Les moyens financiers sont une partie de la réponse sans doute mais, s'agissant de la police, s'il s'agit d'effectifs – en 2002, le ministre l'a rappelé dans un article récent, 3 300 personnels auront été recrutés et affectés dans les secteurs couverts par la police de proximité, ce qui représente une augmentation de 8 % des effectifs –, il s'agit plus encore de leur gestion. On sait que les plus jeunes fonctionnaires de police, venant souvent de province, sont dans les commissariats les plus difficiles des quartiers sensibles et des banlieues,...

**M. Gérard Hamel.** Ils ont peur !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Le projet de loi n'en parle pas !

**M. Jean-Pierre Blazy.** ... alors que les plus anciens promus le sont dans les commissariats les plus tranquilles.

Il faut peut-être aussi regretter que le redéploiement police-gendarmerie ait été freiné sinon bloqué. Il faudra sans doute du courage, de la concertation et de la négociation pour faire évoluer une situation qui est évidemment encore largement bloquée.

S'agissant de la justice, largement sinistrée entre 1993 et 1997...

**M. Jean-Luc Warsmann.** Assez de gargarismes !

**M. Jean-Pierre Blazy.** ... il s'agit de moyens sans doute – 39 arrivées nettes de magistrats en 1997, 226 en 2000, 390 prévues en 2005 –,...

**M. Jean-Luc Warsmann.** Il n'y a jamais eu autant de retard dans l'histoire de la justice !

**M. Jean-Pierre Blazy.** ... mais des évolutions sont également nécessaires dans l'institution judiciaire concernant, par exemple, les rapports entre la protection judiciaire de la jeunesse et les services de l'administration pénitentiaire, les mineurs en prison ou la façon de mieux prévenir la réitérance.

La prochaine circulaire de la garde des sceaux aux procureurs de la République...

**M. Jean-Luc Warsmann.** Avec une circulaire, on est sauvé !

**M. Jean-Claude Guibal.** Cela manquait !

**M. Jean-Pierre Blazy.** ... devrait aussi permettre, dans quelques jours, d'améliorer le fonctionnement des groupes locaux de traitement de la délinquance. Les maires en attendent beaucoup.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Vous avez tort, une circulaire ne peut pas régler les problèmes !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Surtout, mes chers collègues, comme l'a bien écrit notre collègue Robert Pandraud dans *Le Monde* daté d'hier, dans un excellent article, « Petite délinquance : agir autrement » que je vous invite à lire, « point n'est besoin d'inventer une nouvelle politique pénale ; dans l'arsenal législatif et réglementaire existant, une mesure n'a jamais été systématiquement mise en vigueur : le travail obligatoire d'intérêt général. »

Ce que veut dire M. Pandraud, c'est qu'il faut appliquer les textes existants...

**Mme Christine Boutin.** Absolument !

**M. Jean-Claude Guibal.** Il a raison !

**M. Jean-Pierre Blazy.** ... et il a raison de parler des TIG. Il veut vous dire, à vous comme à nous, qu'il faut appliquer les textes.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Citez les lieux d'accueil !

**M. Jean-Luc Warsmann.** C'est le Gouvernement qui doit appliquer les textes !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Appliquons les textes que nous votons, mais votons aussi les textes qui nous permettent de faire évoluer la législation quand c'est nécessaire.

**M. le président.** Il vous reste une minute, monsieur Blazy...

**M. Jean-Pierre Blazy.** Le texte qui nous est proposé a la volonté de répondre, après quatre années d'action au plus près du terrain, aux nécessités qui sont identifiées tous les jours par les Français.

Le fait, par exemple, de modifier le code rural, afin de renforcer la loi sur les chiens dangereux, en permettant aux maires, et, le cas échéant, aux préfets, en cas de danger grave et immédiat, de prendre des mesures immédiates de placement et d'euthanasie des chiens, voilà un article utile, concret, pour la sécurité quotidienne.

Finalement, cette loi qui s'inscrit dans le dispositif législatif consacré à la sécurité pourra avoir des effets sensibles en peu de temps sur le sentiment d'insécurité et sur la sécurisation réelle de nos quartiers. Elle symbolise à mon sens toute l'action du Gouvernement, la démarche engagée en matière de sécurité par le fait qu'elle répond à une attente réelle des Français et qu'elle s'applique de façon progressive, en association avec les acteurs du terrain, et notamment les maires.

**M. le président.** Monsieur Blazy, il faut conclure.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Je vais terminer, monsieur le président.

L'une des avancées essentielles de ce texte concernera effectivement les maires. La mise en place d'une politique de coproduction de la sécurité au travers des CLS a permis de responsabiliser l'ensemble des acteurs, et donc les maires.

Je crois que nous pouvons réussir, mais la réussite de cette politique ne peut s'inscrire que dans la durée.

**M. Gérard Hamel.** Cela fait quatre ans que vous êtes là. Sans résultats.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Nos concitoyens ont bien compris que la question de la sécurité comme celle du chômage ne pouvaient pas être traitées avec des solutions miracle, de façon instantanée, mais dans la durée. Je reste persuadé, par ailleurs, que c'est aussi en redonnant espoir à toute une partie de notre jeunesse, en permettant aux jeunes de s'insérer dans la société, notamment par le travail, que la violence diminuera.

La politique du Gouvernement s'inscrit dans la durée, et les premiers résultats sont encourageants.

Mesdames et messieurs les députés, ce texte confirme la volonté du Gouvernement de lutter sans relâche contre l'insécurité. Il permettra d'agir concrètement sur la sécurité quotidienne des Français et, en ce sens, il renforcera le dispositif législatif élaboré depuis quatre ans. Le groupe socialiste votera donc ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Warsmann.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voici donc depuis plus de quatre heures en train de discuter ce projet de loi concernant, selon le titre que lui a donné le Gouvernement, la sécurité quotidienne.

Avant de commencer, je voudrais, de cette tribune, rendre un hommage sincère à tous les policiers, à tous les gendarmes qui, au quotidien, essaient d'appliquer les lois sur l'ensemble de notre territoire. Pour ce travail, ils paient un tribut de plus en plus lourd. Les agressions ne cessent de se multiplier. Les hommes et les femmes qui travaillent au service de la loi et qui sont agressés, blessés en service, sont de plus en plus nombreux. Je pense, j'espère, que, sur tous les bancs de cet hémicycle, nous serons d'accord pour, en préambule à ce débat, leur rendre un hommage.

**M. Claude Goasguen et M. Jean-Claude Guibal.** Très bien !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Nous parlons de la sécurité quotidienne. Première question : quelle est la situation aujourd'hui ? Nous avons entendu des interventions teintées d'autosatisfaction. Je me permettrai d'être beaucoup plus concret.

Premier constat : les Français sont inquiets devant l'aggravation de l'insécurité. Dans de nombreux quartiers, les médecins, les infirmiers, les sapeurs-pompiers ne viennent plus à exercer leurs missions. Dans ces zones de non-droit, les forces de l'ordre ont de plus en plus de difficultés pour intervenir. Pire, depuis quelques années, cette insécurité a dépassé certains quartiers et a tendance à se répandre dans un grand nombre de communes.

Deuxième constat : les Français perdent progressivement confiance en l'Etat pour faire respecter la loi.

Il y a les chiffres – le nombre de plaintes contre des actes de délinquance a augmenté de 5 % l'année dernière – mais croyez-vous que les Français seraient si en colère si la délinquance n'avait augmenté que de 5 % ? Les chiffres officiels sont bien loin de la réalité.

Il y a quelques mois, l'Institut des hautes études de sécurité intérieure avait fait une étude. On peut contester les résultats, 20 % en plus ou 20 % en moins, mais je voudrais vous donner les chiffres. Lorsqu'un habitant de notre pays est victime d'une dégradation volontaire de son véhicule, il va porter plainte une fois sur six. Lorsqu'il est victime d'un cambriolage, une fois sur deux. Généralement, il ne dépose plainte que pour un seul raison, parce que les assurances exigent le récépissé du dépôt de plainte pour indemniser.

Pourquoi nos concitoyens éprouvent-ils une telle appréhension à aller déposer plainte. D'abord, ils sont convaincus que leur plainte n'aboutira pas. Ensuite, ils ont peur des représailles. Comme je le disais tout à l'heure dans une question orale, pour des millions de Français qui habitent dans des quartiers difficiles, le premier geste quand ils se lèvent le matin est de regarder par la fenêtre pour voir si leur voiture est encore là et si elle est encore en bon état. Lorsque leur voiture a deux pneus crevés, ils vont au garage les faire réparer, ils ne déposent pas plainte pensant que, la nuit suivante, ce sera peut-être les quatre pneus ou que la voiture sera incendiée. De là une grande humilité par rapport aux chiffres.

Troisième constat : un véritable sentiment d'impunité se développe dans notre pays. Il repose sur plusieurs éléments qui ont déjà été expliqués ici depuis le début du débat.

Premier élément : le nombre de plaintes classées sans suite, environ 80 % de plaintes, 81 ou 83 %. C'est, me direz-vous, parce qu'on n'a pas trouvé l'auteur de l'infraction. Peut-être aurait-il fallu se donner les moyens d'éliminer ces infractions. Si l'on se concentre uniquement sur les plaintes concernant une infraction dont l'auteur a été identifié, le taux de classement sans suite est de l'ordre d'une sur deux. Cela veut dire que, lorsqu'on a identifié l'auteur, une fois sur deux, il ne sera pas jugé.

Autre source du sentiment d'impunité, l'inadaptation des textes permettant de mettre en cause la responsabilité des mineurs. Les mineurs sont ainsi utilisés dans un certain nombre de réseaux de trafiquants de drogue. Ils surveillent et avertissent, parce qu'ils ont ce sentiment d'impunité : je suis mineur, je ne risque rien.

**M. Pierre Cardo.** Eh oui !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Autre élément, l'engorgement de la justice et le retard dans le traitement des affaires. Sur tous les bancs, depuis le début du débat, j'ai entendu

des collègues expliquer qu'il fallait une réponse rapide. Oui mais, dans un grand nombre de départements, il faut attendre six mois, un an pour qu'un mineur ayant commis un acte de délinquance ait un rendez-vous avec un juge des enfants.

**M. Pierre Cardo.** Parce qu'il faut neuf mois pour faire une enquête sociale !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Cela, mes chers collègues, nourrit concrètement le sentiment d'impunité.

Et puis il y a l'inexécution d'un grand nombre de décisions de justice. Je ne dis pas qu'il y a du laxisme. Les juges appliquent les lois que nous votons plutôt sévèrement, mais ces décisions sont-elles exécutées ? Le ministère de la justice nous refuse avec une grande constance toute étude et toute statistique sur le sujet. Le principal syndicat de magistrats vient de nous communiquer une étude d'où il ressort que, dans les jugements où une peine de prison ferme est prononcée, donc pour des affaires d'une relative gravité, une fois sur deux, la peine n'est pas appliquée !

Face à ces différents constats, nous nous posons, nous députés, un certain nombre de questions sur la délinquance des mineurs.

Première question : les textes actuels sont-ils adaptés ? J'ai été très choqué par ce qu'a dit M. le ministre tout à l'heure : « Le débat est ouvert mais, d'ores et déjà, je vous le dis, je n'accepterai rien pour modifier la législation sur les mineurs. » Monsieur le ministre, vous avez tort, parce qu'il y a une évidence, que tous les Français comprennent : avoir seize ans en 2001 n'a rien à voir avec avoir seize ans en 1945.

**M. Claude Goasguen.** Bien sûr !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Deuxième question : quelles sanctions ? Je fais partie des députés qui ont travaillé dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur les prisons. Je pense que tout est préférable, pour les mineurs mais pas seulement pour eux, à l'emprisonnement.

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Très bien !

**M. Pierre Cardo.** En tout cas, dans les conditions que l'on connaît en France !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Mais nous ne pourrions rétablir une situation que s'il y a une sanction, non pas la plus importante possible, mais la plus rapide possible, appliquée immédiatement après l'acte de délinquance.

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Bravo ! Très bien !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Quand je parle de sanction, ce n'est pas par sadisme, parce qu'il faut infliger du mal. Moi, je pense à ces jeunes qui, aujourd'hui, pour un certain nombre de raisons, dérapent, commencent à accumuler les absences à l'école, ne vont retirer du système scolaire aucun bagage, aucune formation.

**M. Pierre Cardo.** Eh oui !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Je pense à ces jeunes qui vont participer à des réseaux, à des trafics. Mes chers collègues, quel sera l'avenir de ces jeunes sans formation, ces jeunes qui, entre douze et dix-huit ans, n'auront connu que les trafics et l'économie parallèle ? Si nous voulons restaurer la véritable égalité des chances, si vous pensez que l'école de Jules Ferry, que l'éducation nationale apportant ses chances à tous les jeunes a encore un sens, il faut leur redonner une occasion de rentrer dans une vie normale.

**M. Jean-Pierre Blazy.** D'accord.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Et cela passe par la sanction du premier dérapage. La sanction, cela veut dire : tu as franchi la ligne blanche, je te le signale et je te demande de retrouver un comportement correct.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Très bien !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Il y a une question que nous nous posons, la responsabilité des parents. Quand bien même nous mettrions des dizaines de milliards de francs, nous n'arriverions jamais, ni avec de l'argent, ni avec des fonctionnaires d'Etat, à remplir le rôle que doivent jouer les parents.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Absolument !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Loin de moi l'idée de les culpabiliser. Je vois trop souvent, dans mon département comme ailleurs, des parents qui ont tout simplement du mal à y arriver, qui, comme on dit, ne peuvent venir à bout de leurs enfants. Mais quelles solutions a aujourd'hui un père ou une mère, souvent hélas ! un parent isolé, lorsqu'il s'aperçoit que son enfant est en train de déraiper ? Quasiment aucune.

Les parlementaires s'interrogent également sur la tolérance zéro, sujet qui a fait couler beaucoup d'encre. Un membre du Gouvernement en est d'ailleurs un défenseur zélé.

**Mme Christine Boutin.** Bien sûr !

**M. Pierre Cardo.** C'est la peur du gendarme !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Il y a quelques jours, en effet, Jean-Claude Gayssot nous expliquait que, pour limiter l'hécatombe que constituent les accidents de la circulation, il n'existe qu'une seule solution, la tolérance zéro à l'égard des infractions au code de la route.

**M. Jean-Pierre Blazy.** C'est un abus de langage, ce n'est pas la tolérance zéro !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Ainsi, ce qui serait valable pour le code de la route ne le serait plus pour la délinquance ?

**M. Jean-Claude Guibal.** Très bien !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Il ne s'agit pas de se montrer sadique, mais, si nous souhaitons offrir une nouvelle chance aux délinquants, et surtout aux jeunes délinquants, il faut que la société leur signale sans tarder qu'ils ont franchi la ligne blanche.

Je pourrais poser bien des questions encore, mais la dernière concernera le rôle des maires. Les collègues qui m'ont précédé à la tribune ont répété à l'envi le mot « coproduction ». Qu'en est-il, aujourd'hui ? Savez-vous qu'un maire n'est pas informé des plaintes déposées sur le territoire de sa commune ?

**M. Jean-Claude Guibal.** Très juste !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Chaque jour, des maires appellent le commissaire de police, le commandant de brigade de gendarmerie pour savoir, par exemple, si les dégradations de véhicules signalées par un habitant de leur commune sont bien réelles.

**M. Patrice Carvalho.** C'est comme ça depuis toujours !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Ce n'est pas nouveau, mais ça peut changer !

**M. Patrice Carvalho.** Ça doit changer !

**M. Jean-Luc Warsmann.** J'ai été victime de cette situation à de multiples reprises. Il est évident que, si l'on veut lutter efficacement contre l'insécurité, il faut placer

le maire au cœur du dispositif. Il ne s'agit pas d'en faire un shérif – on peut toujours tout caricaturer – mais, simplement, reconnaître sa légitimité. Choisi par l'ensemble de ses concitoyens, il ne sera pas réélu si son action ne répond pas à leurs attentes. C'est la loi de la démocratie.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** De par la loi, il est responsable de la sécurité de sa commune !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Le maire connaît ses concitoyens et sa commune. Il dispose de plusieurs outils pour réagir contre l'insécurité. Pourquoi ne voulez-vous pas reconnaître cet état de fait et faire évoluer la législation ?

Face à ce constat, face à ces questions que nous nous posons sur tous les bancs de cet hémicycle, que nous présentez-vous ce soir, monsieur le ministre ? Un texte en quatre chapitres.

Le premier chapitre comporte des « dispositions modifiant le décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions ». Réglementer la circulation des armes ? Je suis pour.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Très bien !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Trafiquer des armes, faire circuler des armes, ça peut toujours être une source de violence.

**M. Claude Goasguen.** Les couteaux, les poings américains !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Toutefois, regardons ce que propose le texte. On y trouve d'abord une disposition révoltante, qui a scandalisé toutes les personnes à qui je l'ai fait lire. Il propose en effet d'introduire dans la loi des zones de non-droit. Jamais personne n'avait osé le faire.

**M. Gérard Hamel.** C'est un aveu !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Ainsi, monsieur le ministre, vous proposez qu'il soit possible d'interdire l'ouverture d'une armurerie, « notamment du fait de sa localisation », si elle fait courir « un risque particulier pour l'ordre ou la sécurité publique ».

**M. Jean-Pierre Blazy.** Et alors ?

**M. Jean-Luc Warsmann.** Avez-vous conscience de l'aveu que vous faites au nom de l'Etat ? Vous reconnaissez qu'en tant que ministre de l'intérieur, vous n'êtes plus capable de maintenir l'ordre dans certaines parties du territoire, et vous proposez donc d'y interdire certaines activités.

**M. Henri Cuq.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Caricature !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Je suis pour le système d'autorisation, mais votre aveu me fait extrêmement mal et je le désapprouve. Si certains collègues qui m'ont précédé à la tribune sont sincères et pensent qu'il faut limiter la vente d'armes, votre texte ne les satisfait pas. Si vous pensez qu'il faut limiter la vente d'armes pour diminuer l'insécurité, proposez donc un texte qui se fixe cet objectif. Ce n'est pas le cas pour l'instant.

Le deuxième chapitre traite des « dispositions modifiant le code de procédure pénale et le code de la route ». Il s'agit notamment de donner la qualité d'agent de police judiciaire adjoint aux adjoints de sécurité. C'est assez étonnant. Il m'arrive en effet de lire le *Journal officiel*, par exemple le numéro où était publié le décret du 24 août 2000. Le dernier alinéa de l'article 2 est ainsi rédigé : « Les adjoints de sécurité ne peuvent participer à

des missions de police judiciaire ou de maintien de l'ordre. » Quelques mois ont suffi pour que tout soit changé : ils se verront confier des missions de police judiciaire. Je m'interroge.

Je m'interroge aussi parce que le Gouvernement est censé défendre les principes du service public et le statut de la fonction publique. Je m'interroge sur un Gouvernement qui, la même semaine, refuse de négocier l'évolution des salaires de la fonction publique et reconnaît à 15 000 contractuels des fonctions liées aux missions régaliennes. Qu'aurait dit la gauche si, dans l'opposition, elle avait vu une majorité de droite confier à 15 000 contractuels des missions de police régaliennes ?

**M. Henri Cuq.** Très juste !

**M. le président.** Monsieur Warsmann, pouvez-vous conclure ?

**M. Jean-Luc Warsmann.** Je conclus, monsieur le président, en disant que certaines de ces dispositions seront discutées demain. Mais nous sommes nombreux à éprouver déjà une immense déception parce que ce projet de loi n'est conforme ni à son titre, « sécurité quotidienne », ni aux enjeux, ni à la demande des Français.

Je souhaite que, dans la suite de ce débat, personne ne fasse de procès d'intention,...

**M. Jean-Pierre Blazy.** Surtout pas vous !

**M. Jean-Luc Warsmann.** ... que personne ne courre après personne. L'un des devoirs les plus nobles du législateur, c'est de voter des lois qui répondent aux besoins des Français. Les Français ont exprimé leur souhait d'une meilleure sécurité. Je regrette que, en déposant ce projet de loi, le Gouvernement ne les écoute pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le ministre de l'intérieur.** Il a été plus raisonnable que M. Estrosi, il faut le reconnaître.

**M. le président.** La parole est à M. Patrice Carvalho.

**M. Patrice Carvalho.** Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, nous nous retrouvons aujourd'hui afin d'examiner un projet de loi relatif à un sujet des plus sensibles : la sécurité quotidienne.

En effet, un grand nombre de nos concitoyens subissent de plein fouet l'augmentation incessante du nombre de délits et de crimes. A cette hausse inquiétante de la délinquance s'ajoute le phénomène d'insécurité, conséquence logique d'un constat des plus amers : une partie de la population ne considère plus que sa sécurité est assurée dans les meilleures conditions.

Or, de par ses prérogatives régaliennes, l'Etat a, par essence, l'obligation de garantir la sécurité à l'ensemble de la population, sur l'ensemble du territoire. Rousseau n'affirmait-il pas dans *Du contrat social* : « Au lieu de tourner nos forces contre nous-mêmes, rassemblons-les en un pouvoir suprême qui nous gouverne selon de sages lois, qui protège et défend tous les membres de l'association » ? Sans tomber dans le juridisme le plus primaire, le contrat synallagmatique, liant l'Etat à sa population, semble souffrir de l'inexécution de l'obligation faite à l'une des parties d'assurer la paix sociale. Le droit des obligations nous enseigne, monsieur le ministre, que lorsqu'une partie ne s'exécute pas de son obligation, l'autre partie dispose d'une exception d'inexécution.

Si ce contrat-là n'est pas respecté, alors, une grave crise de confiance se développe. N'ignorons pas le rôle important joué par ces préoccupations dans le comportement

electoral de nos concitoyens. Si l'Etat ne remplit pas ses obligations, pourquoi faudrait-il s'occuper d'élire ceux qui le représentent ? Dès lors, c'est la loi du chacun pour soi, la raison du plus fort qui s'installe, l'absence de toute règle qui garantisse la vie en société.

De plus, nous pouvons constater que l'insécurité est une des formes les plus criantes de l'injustice sociale. C'est dans les quartiers populaires que se concentrent les phénomènes de délinquance. Cette situation des plus scandaleuses ne peut plus durer : les classes sociales les plus défavorisées sont doublement victimes.

Elles sont victimes d'injustices sociales et économiques inhumaines, leurs droits au travail et à une vie décente sont sans cesse bafoués, sacrifiés sur l'autel d'un capitalisme sauvage, qui n'obéit qu'à une seule loi : la recherche effrénée du profit, sans autre condition.

A cette misère économique, s'ajoute une misère sécuritaire liée à une délinquance de mieux en mieux organisée, disposant de moyens importants et jouissant d'un réel sentiment d'impunité, ce qui lui permet d'exercer, sur certaines zones géographiques, un contrôle remettant en cause jusqu'au pacte républicain.

Face à cette montée en puissance des actes délictueux, les populations vivant dans ces zones de forte délinquance sont en droit d'attendre des pouvoirs publics une réponse ferme et appropriée, afin que leur soit garanti ce droit à la sécurité dont elles devraient normalement jouir. Or, je ne puis que m'étonner lorsque je lis que ce projet « ne prétend pas tout résoudre, mais qu'il aborde des questions concrètes ». Quel manque d'ambition, monsieur le ministre ! Vous admettez, de vous-même, que ce texte n'a d'autre vertu que d'aborder des questions concrètes : mais les personnes, victimes de cette violence quotidienne jusque dans leur chair, n'attendent pas de vous que vous abordiez des « questions concrètes » : il s'agit plutôt de leur apporter des réponses concrètes à des problèmes qui le sont tout autant.

Ne nous trompons pas, monsieur le ministre, il s'agit, à travers ce texte, d'évoquer un véritable enjeu de société : sera-t-on en mesure d'assurer la sécurité des générations futures ? Sans vouloir dramatiser, il faut reconnaître que nous nous trouvons dans une situation d'urgence, à la limite d'une véritable explosion sociale. En effet, une partie de notre jeunesse semble ne plus avoir les repères permettant la vie en communauté. Il est de notre responsabilité à tous de prendre conscience de l'ampleur et de la gravité de la situation : il s'agit ici d'afficher une volonté réelle de changement, seule position responsable face à l'ampleur des dégâts.

Monsieur le ministre, je l'avoue, votre attitude me rend perplexe, d'autant que vous avez exercé des fonctions électorales locales dans un quartier représentatif de la situation dans laquelle se trouvent certains quartiers dits en difficulté. Vous vous devez d'enclencher un mouvement de fond visant à garantir à tous nos concitoyens la paix à laquelle ils aspirent. Ce mouvement devra s'adresser en priorité aux personnes vivant dans ces quartiers, qui souffrent, en outre, de la précarisation de leurs conditions de vie. Or, à travers ce texte de loi, vous procédez à ce que d'aucuns qualifieraient de « saupoudrage », en éludant les véritables problèmes.

Monsieur le ministre, ces interrogations du groupe communiste ne visent nullement à nuire à l'efficacité de votre « réformette », d'autant que vous-mêmes avez reconnu son manque d'ambition. Il s'agit plutôt de s'interroger sur les motivations animant réellement le Gouvernement : veut-on s'attaquer en profondeur au fléau de

l'insécurité ? Si la réponse est oui, sachez que les députés communistes se tiennent à votre disposition afin de vous faire part de leurs propositions et de vous faire partager, par-là même, leur expérience du terrain.

Monsieur le ministre, vous êtes le ministre de tous les Français. Une partie de la population, précarisée à l'extrême, se retrouve l'otage d'un certain nombre de délinquants. Sans prétendre vous donner des leçons de morale, il me semble que vous lui devez de prendre en compte la peur dans laquelle elle vit et de faire preuve de courage politique en prenant les décisions appropriées, afin de rétablir le respect du pacte républicain.

Vous me permettez à présent quelques remarques sur des points qui figurent dans votre projet de loi et sur d'autres qui ne s'y trouvent pas.

Le texte de loi soumis à notre examen se veut la traduction législative des mesures annoncées à l'occasion du conseil de sécurité intérieure du 30 janvier 2001. Le chapitre 1<sup>er</sup> du présent projet vise spécifiquement le commerce et la détention d'armes à feu. Il s'agirait de renforcer les conditions d'ouverture de locaux destinés au commerce de détail des matériels des sept premières catégories. Ainsi, l'ouverture de ces locaux serait conditionnée par l'obtention d'une autorisation administrative préalable.

Les députés communistes ont déposé un amendement visant à renforcer les conditions d'ouverture des commerces d'armes, en soumettant cette autorisation à l'avis du maire. En effet, dans le prolongement de la volonté, exprimée par le Gouvernement, d'associer les maires à la politique de sécurité, il semble important que le préfet demande son avis au maire de la commune sur le territoire de laquelle le commerce d'armes et matériels associés est supposé s'installer.

Il nous semble légitime d'encadrer au maximum l'ouverture des commerces d'armes : je citerai l'exemple de ce supermarché qui a ouvert ses portes au pied d'une cité des plus sensibles de la région parisienne. Comment ne pas s'inquiéter des incidences que peut engendrer une telle implantation ? Les députés communistes ont également déposé un amendement visant à limiter les risques, pour l'ordre public, que peut entraîner l'implantation d'un tel commerce. Ainsi, lorsque l'exploitation d'un local d'armurerie présente un risque particulier pour l'ordre ou la sécurité publique, l'autorisation doit être refusée.

Dans le même esprit, nous avons proposé un amendement visant à interdire non seulement le commerce de détail par correspondance ou à distance, la vente directe entre particuliers, mais aussi la location et le prêt d'armes et de munitions.

Pour une plus grande responsabilisation des acheteurs et vendeurs d'armes, il nous semble donc légitime et nécessaire que la location et le prêt, dans le domaine des armes et autres matériels de guerre, soient soumis à une interdiction, car, ne l'oublions pas, les armes à feu provoquent près de 4 000 décès, que ce soit par homicide, accident ou suicide.

Afin d'éviter une prolifération des armes, créant un véritable marché parallèle, il nous semble important de restreindre au possible leur circulation. En effet, il faut reconnaître qu'un certain nombre d'armes mises en vente dans des circuits occultes résultent du produit de vols.

Par conséquent, nous déposons un amendement disposant que les armes doivent être conservées par leurs titulaires de telle manière que leur neutralisation soit garantie

dans le dessein d'en réduire la dangerosité potentielle, notamment lorsque des novices ou des mineurs se retrouvent accidentellement en leur possession.

Ces mesures nous font prendre conscience de l'ampleur des réformes qui seront nécessaires pour enrayer la courbe exponentielle de la délinquance.

Nous constatons tous que l'accroissement des actes délictueux s'accompagne d'un phénomène des plus inquiétants : le passage à l'acte délictueux se fait de plus en plus tôt. Cette nouvelle forme de délinquance globale devrait, monsieur le ministre, constituer l'épicentre de votre volonté de réforme.

Une réforme doit sa réussite au concours de trois critères que l'on pourrait qualifier de cumulatifs : le constat le plus objectif d'une situation de fait, l'ébauche d'une réflexion, visant à une amélioration de la situation antérieure, incarnée par un programme précis et équilibré, et la mise en œuvre de moyens importants afin de garantir l'efficacité de la réforme.

En ce qui concerne le présent texte de loi, il me semble que la réussite du dispositif ne peut reposer seule sur le simple constat d'une augmentation de la délinquance. La réflexion sur l'insécurité nécessite la prise en compte de paramètres qu'on ne peut occulter. Face à une situation d'urgence, il ne faut pas hésiter à réformer en profondeur.

Je vous indiquais qu'un programme efficace de réforme se doit d'être précis et équilibré. La précision, à laquelle je me réfère, ne correspond nullement au caractère de fourre-tout que l'on pourrait attribuer à votre texte. L'équilibre évoqué correspond à la nécessité de prendre en compte tous les intérêts en jeu, en évitant de favoriser une partie plus que l'autre. Or, en l'espèce, il semble que vous n'avez pas assez pris en compte la situation des victimes de l'insécurité. Votre dispositif ne peut apporter une réponse équilibrée à l'insécurité, à partir du moment où vous vous refusez à réformer globalement.

En matière de sécurité, une réponse équilibrée nécessite parfois une prise de position, pouvant être considérée comme ferme. Une victimisation outrancière des délinquants urbains ne peut aboutir qu'à un échec. De même, une conception simpliste de la délinquance urbaine, niant le facteur social en tant qu'élément déterminant le passage à l'acte, ne saurait être plus satisfaisante.

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Très bien ! Bravo !

**M. Patrice Carvalho.** Cette nouvelle forme de délinquance devrait, il me semble, monsieur le ministre, constituer le cœur de votre volonté de réforme.

Jusqu'à présent, lorsque nous évoquions la délinquance, un clivage net s'opérait. D'un côté, il y avait les partisans du « tout répressif », de l'autre, les partisans du « tout éducatif ». Dans le premier registre, nous avons pu entendre des propos savoureux. Tel ancien ministre de la sécurité, aujourd'hui député de l'opposition, prônait, hier, dans les colonnes d'un quotidien du soir, l'obligation, pour les délinquants condamnés, de porter « une tenue spécifique, une sorte de treillis reconnaissable qui leur ôterait l'envie de jouer les "caïds" ».

Dans certains Etats américains, on leur fait porter des costumes à rayures et des chaînes aux pieds.

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Et en Sibérie ?

**M. Patrice Carvalho.** Soyons sérieux. Evitons la démagogie ridicule. Les réponses ne sont ni dans le « tout répressif », ni dans le « tout éducatif », mais dans le mélange des deux. Par exemple, nous ne pouvons plus

tolérer que de jeunes délinquants demeurent impunis en raison du vide juridique qui les concerne. Les Français ne supportent plus qu'on arrête un jeune délinquant...

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Ou un vieux !

**M. Patrice Carvalho.** ... qu'on le relâche quelques heures après et que les juges soient démunis sur les mesures à prendre. Chez les jeunes, cette situation nourrit le sentiment d'impunité.

Sur le volet éducatif et toujours à propos de ces jeunes, nous ne disposons pas des structures adaptées. Elles existent en tout cas de manière insuffisante. Voilà la réflexion qu'il conviendrait d'engager afin de dégager des mesures concrètes.

De ce point de vue, ce mode, de nombreux problèmes mériteraient d'être rapidement examinés, qu'il s'agisse des mesures à prendre en matière d'aide et de responsabilisation des familles, en matière de lutte contre les phénomènes de bande, contre leur mobilité d'une commune à l'autre.

La lutte contre la délinquance doit être entreprise à plusieurs niveaux. Le dispositif de lutte doit d'abord comporter un éventail de réponses adaptées à l'apparition de nouveaux phénomènes. Il faut faire preuve de fermeté au regard de la gravité des faits commis. On ne saurait, en effet, tolérer l'utilisation de la violence comme moyen d'expression, au risque de désagréger le tissu social. Il s'agit de se placer volontairement dans une perspective à court et moyen terme.

Dans le même temps, il faut adopter une démarche résolument ancrée dans le long terme. A cet égard, une réflexion globale sur la jeunesse, et plus particulièrement celle des quartiers populaires, apparaît nécessaire.

Notre devoir à tous est de lui redonner les aspirations qu'elle est légitimement en droit d'attendre. Le matérialisme, conséquence logique de la société dite « de consommation », est devenu l'échappatoire d'une partie de notre jeunesse. Incitée dans sa recherche effrénée de reconnaissance sociale par le jeu des techniques publicitaires, elle ne reconnaît et ne respecte que les signes extérieurs de richesse. Pour accéder à cette profusion de biens, certains n'hésitent pas à employer la violence sans aucune retenue, en l'exerçant au premier chef à l'encontre des personnes vivant dans ces quartiers difficiles.

**M. Pierre Cardo.** C'est exact !

**M. Patrice Carvalho.** Il faut à tout prix redonner un ensemble de repères à cette jeunesse, condition *sine qua non* pour permettre la vie en communauté.

Ces interrogations des députés communistes ne font que souligner l'ampleur des réformes restant à accomplir. Le projet de loi relatif à la sécurité quotidienne ne peut être qu'une ébauche de réponse à apporter à la délinquance et à ses nouvelles formes. Il faudra une concertation à tous les niveaux de la société, afin d'enrichir la réflexion qui apportera les réponses les plus appropriées.

Pour terminer, j'aimerais vous livrer ces propos de Saint-Just, en espérant qu'ils nourrissent votre réflexion - je ne suis pas sûr que c'est une grande référence pour vous...

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Si, ça nous plaît !

**M. Patrice Carvalho.** « Le jour où je serai convaincu qu'il est impossible de donner au peuple français des mœurs douces, énergiques, sensibles et inexorables pour la tyrannie et l'injustice, je me poignarderai. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyens et Vert.*)

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Ne faites jamais cela !  
(*Sourires.*)

**M. le président.** La parole est à M. Renaud Donnedieu de Vabres.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Monsieur le ministre, le projet de loi tel qu'il nous est présenté ce soir nous fait passer à côté d'un débat central. Qu'il s'agisse d'un affichage post-municipal...

**M. le ministre de l'intérieur.** Non, il a été présenté bien avant les élections.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** ... ou pré-présidentiel, ou bien de la recherche d'un effet d'annonce, d'une sorte de législation émotionnelle à intention médiatique, il ne répond pas à une exigence forte exprimée par les Français.

Je le regrette parce que, sur ces questions liées à la vie de la cité, un débat parlementaire est l'occasion de faire de la pédagogie et d'annoncer clairement à nos concitoyens quelle est la règle. Et il est très important en matière de sécurité qu'une sorte de règle du jeu soit clairement établie.

Permettez-moi de vous dire qu'en ce domaine sensible nous ne recherchons pas la polémique, nous souhaitons seulement parler vrai et traiter les problèmes, quels qu'ils soient, avec justesse. Nous appelons de nos vœux un véritable plan d'action, cohérent, responsable, réaliste, rigoureux mais aussi généreux. Assurer la sécurité dans une commune, dans un pays, c'est finalement l'objet même de la politique : faire vivre ensemble toutes sortes de gens quel que soit leur passé, quelles que soient les erreurs qu'ils peuvent commettre.

C'est un art difficile parce qu'il faut extirper un fléau grandissant. Et les uns et les autres nous mesurons parfaitement qu'il nous faut changer de braquet : nous sommes désormais obligés de dénoncer avec davantage de force ce qui aujourd'hui nous paraît de plus en plus choquant. Nous mesurons parfaitement que ne rien faire ou laisser faire, c'est laisser se créer les conditions d'une situation qui deviendra de plus en plus explosive et, à terme, totalement ingérable. Et d'une certaine manière, il est déjà tard pour agir.

Votre projet de loi représente des progrès partiels – les membres de l'opposition qui l'ont examiné avec moi en conviennent – mais pour une action en profondeur véritablement efficace, il nous faudra attendre 2002.

Un autre projet est en effet nécessaire pour répondre aux aspirations des victimes et de leurs familles, à celles des fonctionnaires exposés. Nous avons tous pu sentir, à l'occasion de contacts avec les fonctionnaires de la police nationale, les militaires de gendarmerie nationale, les enseignants ou les travailleurs sociaux, le découragement poindre chez eux. Ils éprouvent des difficultés de plus en plus grandes et se sentent parfois insuffisamment soutenus par les élus que nous sommes, par les moyens que nous mettons à leur disposition et, globalement, par la collectivité nationale.

Répondre aux aspirations des Français en matière de sécurité, c'est mettre en place une politique vaste et large, qui repose sur une multiplicité d'acteurs, sur une coordination de moyens très diversifiés alliant prévention, répression et une panoplie d'interventions concrètes. Or le sentiment d'insécurité qu'éprouvent nos concitoyens vient parfois aussi d'un sentiment d'impunité lié à cette diversité et à cette multiplicité : ils ne comprennent pas que ces situations délictueuses ne trouvent pas de réponse appropriée.

Nous sommes un certain nombre dans l'hémicycle à avoir été membres de la commission d'enquête parlementaire sur les prisons. Le travail approfondi que nous avons fait nous a conduits à visiter chacun des établissements pénitentiaires français et les contacts que nous avons pu établir avec les jeunes et les mineurs emprisonnés ont abouti à cette conviction partagée dont nous nous sommes d'ailleurs entretenus récemment avec la garde des sceaux : dans la plupart des cas, la prison n'est pas la réponse adéquate.

**Mme Christine Boutin.** Absolument !

**M. Pierre Cardo.** Cette prison-là du moins.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Il nous a semblé aberrant de laisser faire. Pourquoi ? Parce que nous, parlementaires venus pour quelques heures en visite, nous ne suscitons pas d'agressivité de la part des jeunes détenus, ce qui aurait été le signe d'un conflit d'autorité, d'une rébellion. Non, nous ne suscitons que de l'indifférence, et c'était bien pire car nous avons l'impression que rien ne portait, que rien n'avait de conséquences.

Monsieur le ministre, votre projet de loi porte sur la sécurité quotidienne, c'est même son titre,...

**M. Pierre Cardo.** Ça s'arrête là !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** ... et ne pas évoquer ce genre de question, ne serait-ce qu'en termes de moyens – parce que tout ne repose pas sur une modification du droit, il faut aussi des dispositifs concrets –, c'est passer, je crois, à côté d'une réalité très préoccupante.

**M. Jean-Antoine Leonetti.** C'est même coupable !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Certes, vous l'avez évoquée en quelques mots mais traiter la sécurité au quotidien suppose de placer la famille, l'école, les travailleurs sociaux, les associations, les policiers, les gendarmes, les magistrats, les élus au cœur du dispositif.

L'heure est à un plan ORSEC, pour reprendre une expression chère au ministère de l'intérieur. Il faut utiliser des moyens importants, traiter avec force et vérité les problèmes. Certes, nous ne nous opposerons pas à certains articles. Sous réserve de l'approbation de plusieurs amendements, nous approuverons les dispositions concernant les chiens dangereux, le commerce d'armes, les cartes de crédit, l'habilitation des gardiens de la paix et des adjoints de sécurité. Tout cela est très utile.

Mais, monsieur le ministre, dans ce projet de loi sur la sécurité au quotidien, vous faites l'impasse sur l'ouverture des antennes de police la nuit, sur la multiplication des patrouilles, sur les mineurs, sur la drogue, sur l'usage des armes blanches. Vous ignorez l'importance des lieux d'accueil pour les jeunes de notre pays dans les cités, qui, en l'absence d'un local associatif, sportif ou culturel à proximité de leur immeuble, sont évidemment incités à faire des bêtises qui deviennent un jour des délits. Vous ne traitez pas la question des peines de substitution à la prison, qui s'avère dans certains cas inadaptée pour les mineurs. Vous oubliez les pratiques sportives et culturelles et la nécessaire implantation d'activités économiques de proximité dans nos quartiers. Vous n'évoquez pas la reconnaissance du travail des gardiens d'immeuble ou l'impuissance de la médecine scolaire à détecter les problèmes psychiatriques parmi les plus jeunes. Vous ne traitez pas de la responsabilisation des parents, du soutien aux enseignants, qui sont aujourd'hui exposés à de plus en plus de violences et de difficultés. Vous ne traitez de la question de la reconnaissance financière des fonctionnaires les plus exposés dans leurs fonctions, selon les

quartiers ou des zones dans lesquelles ils travaillent. Vous ne traitez ni de la question de la tolérance zéro, fondée sur les réponses graduelles à toute infraction, ni des moyens programmés pour les missions de la sécurité, qui sont assurées par la police ou la gendarmerie nationale.

Bref, vous passez à côté des problèmes les plus importants de la sécurité quotidienne.

Il faut, j'y insiste, renforcer les moyens nécessaires pour toutes les fonctions régaliennes de l'Etat. Vous devriez utiliser la caisse de résonance de l'opinion publique, voire le soutien de l'opposition, pour obtenir du Premier ministre que, pour chacune de ces fonctions que vous ou que votre collègue de la justice assumez, il y ait une véritable loi de programmation, avec interdiction juridique imposée à votre collègue des finances de mettre en cause par voie réglementaire son exécution annuelle.

Vous passez aussi à côté d'une nécessité très importante, celle de redéfinir avec clarté qui, dans notre pays, est responsable de quoi.

Je vous rappelle, mais vous le savez parfaitement, monsieur le ministre, que la loi fait des maires les responsables de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Lorsque, dans une période qui était peut-être un peu agitée, puisque c'était celle de la campagne des élections municipales, nous avons été amenés à interpellier à ce sujet le Gouvernement, le Premier ministre a balayé d'un revers de main la responsabilité légale et républicaine des maires qui se préoccupent de la sécurité de leur ville, de leur concitoyens, en disant qu'il ne fallait pas en faire des shérifs et reproduire en France les mœurs des Etats-Unis.

M. Gérard Hamel. Quel mépris !

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Eh bien non, monsieur le ministre ! Respecter la loi et la répartition des compétences telle qu'elle est fixée dans notre pays, ce n'est pas avoir un comportement de shérif à l'américaine, c'est vouloir un interlocuteur nommé désigné, directement responsable devant ses concitoyens, élu par le suffrage universel...

M. Gérard Hamel. Légitime !

M. Renaud Donnedieu de Vabres. ... et donc légitime, connaissant non seulement, bien évidemment, la réalité du terrain, mais étant aussi, soumis à élection, à réélection, et donc à l'obligation de garder la confiance de ses concitoyens.

Vous passez là, me semble-t-il, à côté d'une réforme nécessaire.

Jean-Marie Bockel s'est exprimé tout à l'heure avec vivacité contre l'opposition. Il n'a pas toujours eu cette même vivacité sur ces questions de sécurité, si j'en juge par des déclarations, qu'il reniera peut-être étant donné son légendaire esprit critique, mais qui figurent bien dans le *Bulletin quotidien* du 22 mars de cette année : « La gauche n'a pas un discours audible sur le sujet, alors que le Président de la République, à Dreux, en janvier dernier, a tenu un discours construit et équilibré, qui tenait la route, en n'étant ni droitier ni réactionnaire ». Cela prouve que...

M. Bruno Le Roux, *rapporteur*. ... que vous êtes loin du Président de la République, qui a approuvé le texte du Gouvernement.

M. le ministre de l'intérieur. Le Président de la République a appuyé ce texte, en effet.

M. Renaud Donnedieu de Vabres. ... sur les questions de sécurité, on peut peut-être se retrouver, pour peu qu'on ne soit pas archaïque. C'est la raison pour laquelle

je regrette, monsieur le ministre, que vous refusiez une avancée dans la mise en œuvre de responsabilités nouvelles confiées au maire.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le statut d'Etat des fonctionnaires de la police nationale, ni des militaires de la gendarmerie nationale, mais de faire en sorte que l'interlocuteur placé au cœur des réalités et de l'action concrète soit clairement et nommément désigné, en liaison, bien évidemment, avec le préfet et avec le procureur de la République. La quête d'informations n'est pas dans l'air du temps.

M. le président. Monsieur le député, veuillez conclure.

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Il faut un patron, quel qu'il soit, car nos concitoyens ont besoin de clarté. Il vous appartiendra, le cas échéant, de retirer toute prérogative de police au maire, mais à ce moment-là, il vous faudra renoncer à l'article de la loi disant que le maire est le responsable de la sécurité et de la tranquillité publiques, et confier ce rôle au préfet...

M. Pierre Cardo. Comme ça on aura la paix !

M. Renaud Donnedieu de Vabres. ... qui sera un interlocuteur unique, clairement désigné. Ou alors vous serez obligé de franchir une étape, parce que nos concitoyens, eux, se retournent davantage vers le maire que vers le préfet lorsqu'il y a un problème d'insécurité sur le territoire de leur commune. Et je regrette que vous ne vouliez pas le faire dès maintenant.

Ces solutions alternatives à la politique que vous préconisez, nous les avons échafaudées. Vous allez découvrir, semaine après semaine, mois après mois, que l'opposition n'est plus dans la phase de la critique, mais dans la phase de la préparation de l'alternance et de l'alternative pour 2002.

Mme Nicole Bricq. N'allez pas trop vite !

M. Bruno Le Roux, *rapporteur*. Ce serait tellement nouveau !

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Avec l'ensemble de mes collègues de l'opposition ici présents, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, nous nous sommes mis d'accord, au terme d'un certain nombre de discussions,...

M. Jean-Pierre Blazy. Fort longues !

M. Renaud Donnedieu de Vabres. ... sur des propositions concrètes permettant d'appréhender plus précisément et plus concrètement la réalité des chiffres de la délinquance, par la création d'un observatoire indépendant notamment...

M. le président. Il faut conclure, monsieur Donnedieu de Vabres !

M. Renaud Donnedieu de Vabres. ... et sur la nécessité d'une adaptation de l'ordonnance de 1945 au nouveau visage de la délinquance juvénile.

Nous ne cherchons, sur ces sujets, aucun effet d'annonce.

M. Jean-Pierre Blazy. Oh non !

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Nous ne cherchons pas la polémique.

M. Jean-Pierre Blazy. Au contraire !

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Nous cherchons uniquement à répondre aujourd'hui aux nouveaux défis qui se posent auxquels nous sommes confrontés. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous voyons l'âge des délinquants s'abaisser...

**M. Jean-Pierre Blazy.** Vous ne faites pas de démagogie vous, non, pas d'arrière-pensées !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** ... et les délits s'aggraver dans notre pays.

C'est la raison pour laquelle nous voterons, au groupe UDF, certaines mesures ponctuelles, article par article, que vous nous proposez dans ce projet de loi. Mais sincèrement, par rapport à ce qui est une ambition légitime et une priorité nationale, l'effet d'annonce que vous cherchez aujourd'hui, avec le retentissement dans la presse de ce débat, nous semble passer à côté de réalités graves qu'il faut traiter. Sur le projet, dans son ensemble, vous ne traitez que quelques aspects des réformes qu'il faut mettre en œuvre. C'est la raison pour laquelle, lors du vote final, le groupe UDF ne votera pas le projet qui nous est proposé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Cardo.

**M. Pierre Cardo.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous nous attendions à discuter d'un projet de loi sur la sécurité quotidienne des Français. Nous avons trouvé un projet de loi qui limite la vente d'armes à feu, l'implantation des armureries ; distribue des qualifications à la police sans trop se préoccuper des compétences et des moyens ; lutte contre la contrefaçon des moyens de paiement, les chiens dangereux et l'immigration clandestine en direction de la Grande-Bretagne sur le transmanche.

Ces sujets, aussi hétéroclites qu'éloignés des préoccupations des Français dans le domaine de l'insécurité, semblent avoir été tirés de textes différents que l'on a recollés pour l'occasion puis rebaptisés. Cela fait un peu brocante et publicité mensongère...

**M. Jean-Pierre Blazy.** Oh !

**M. Pierre Cardo.** ... et masque difficilement la misère de votre projet en matière de sécurité.

Le Premier ministre déclarait il y a peu, à la télévision, qu'il cherchait un sens pour l'action politique du Gouvernement. Je le comprends mieux maintenant, mais il serait bon qu'il le trouve et l'explique.

Pourtant, quand j'ai lu l'exposé des motifs, j'étais optimiste. M. le rapporteur écrit en effet : « La sécurité est un droit. Elle conditionne l'exercice des libertés, individuelles et collectives. »

Je me suis alors dit : Enfin, fini l'angélisme ; ils ont changé, certains atterrissages brutaux les ont rapprochés du terrain. D'autant plus qu'un peu plus loin on découvre : « Les comportements délinquants, les vols et les violences s'exercent d'abord au détriment des plus défavorisés. »

Quand je prononçais ces mêmes phrases il y a seulement deux ans, vous disiez que j'avais un « discours sécuritaire à la limite de l'extrême ».

**M. Gérard Hamel.** Un discours de « facho » !

**M. Pierre Cardo.** J'attendais donc de ce texte de vraies réponses aux lourds problèmes d'insécurité quotidienne que constituent les insultes, les menaces, le racket, les violences collectives, les zones de non-droit, les vols, les trafics, le rajeunissement de la délinquance, les dysfonctionnements de nos institutions sur le terrain.

Hélas ! il n'en est rien. Qu'une armurerie s'installe à un ou dix kilomètres d'un quartier sensible, en quoi cela peut-il changer le niveau de la délinquance ? Les armes

détenues légalement sont achetées illégalement, vous le savez bien – du moins je l'espère. Ceux qui seront gênés seront ceux qui les achetaient pour un usage légal.

Venons-en aux autres mesures. Quel rapport y a-t-il entre le contrôle de l'immigration clandestine sur le transmanche et les préoccupations quotidiennes de nos concitoyens en matière de sécurité ? Quant au pouvoir supplémentaire que vous donnez aux adjoints de sécurité – en clair, aux emplois-jeunes – en matière d'infractions au code de la route, qui va être rassuré et qui sera ennuyé d'après vous ? Mais j'oubliais les chiens dangereux... une petite pincée de pitt-bulls dans la loi pour lui donner un arrière-goût de quartiers difficiles. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) J'observe que les maîtres et les parquets qui se sont attelés au problème l'ont déjà réglé sans attendre cette disposition légale.

Non, décidément, ce n'est pas ce texte que les Français attendaient.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Monsieur Cardo, vous êtes plus sérieux que cela, d'habitude !

**M. Pierre Cardo.** Vous savez, je ne lis pas tellement les bouquins pour en tirer mes enseignements. Mon seul livre, c'est la vie quotidienne que je dois gérer pour mes concitoyens.

**M. le ministre de l'intérieur.** Vous n'êtes pas le seul !

**M. Pierre Cardo.** Et elle me dicte que ce texte n'est pas à la hauteur des enjeux.

Les Français espéraient comme moi un examen de conscience de votre part : que vous reconnaissiez l'échec du tout-préventif dont vous vous êtes faits les champions si longtemps, entraînant notre société sur la pente glissante du refus de la sanction, traduite par certains comme du laxisme.

**M. Claude Goasguen.** Absolument !

**M. Pierre Cardo.** La réponse à l'insécurité passe par une remise à plat complète tant de notre système préventif que répressif. Elle exige entre autres : la remise en question d'une école primaire qui amène un tiers de ses enfants, dans les quartiers sensibles, à ne maîtriser ni le français ni le calcul ; la responsabilisation des parents qui abandonnent systématiquement à la rue l'éducation de leurs enfants, la mise en œuvre d'un contrat éducatif appuyé s'il le faut sur leurs allocations familiales.

**M. Claude Goasguen.** Très bien !

**M. Pierre Cardo.** Elle exige encore la remise en cause de nos pratiques sociales qui déresponsabilisent les parents de tout enfant détecté comme ayant des problèmes ; le renforcement des moyens pédopsychiatriques, notamment dans les collèges où l'éducation nationale n'a pas jugé nécessaire de prévoir un suivi psychologique pour les adolescents, alors qu'il est prévu dans le primaire ;...

**M. Jean-Claude Guibal.** Absolument !

**M. Pierre Cardo.** ... le renforcement des pouvoirs et des moyens de la police affectée aux secteurs difficiles, accompagné d'une meilleure formation et d'un autre statut ; l'implication des douanes et des brigades fiscales dans les quartiers difficiles pour épauler la police nationale afin de lutter contre les différents trafics ; une forte augmentation des officiers de police judiciaire, seuls à même de mener des enquêtes permettant de faire aboutir de nombreuses plaintes classées sans suite ou par la suite ; la coproduction, dans chaque département, d'une politique pénale en direction des mineurs, s'appuyant sur les travaux des

groupes de traitement local de la délinquance ; une augmentation du nombre de juges et de substituts des mineurs et une obligation de stage, pendant les études à l'École nationale de la magistrature, des futurs magistrats dans les communes ayant des quartiers relevant de la politique de la ville.

**Mme Christine Boutin.** C'est une bonne idée !

**M. Pierre Cardo.** Une réponse adaptée à l'insécurité passe par l'adaptation de l'ordonnance de 1945 avec abaissement de la responsabilité pénale des mineurs de 13 à 10 ans. Quand une loi date de plus de cinquante ans, on peut supposer que la société a changé et que quelques modifications pourraient être intéressantes. La majorité, à l'époque, pour ce qui était du droit de vote, était de 21 ans ; elle est passée entre-temps à 18 ans.

Il faudrait prévoir encore : l'augmentation des moyens en aide éducative en milieu ouvert judiciaire, d'une part, administrative, d'autre part, et des internats adaptés pour les jeunes délinquants ; l'augmentation des moyens pour le système carcéral des mineurs qui, aujourd'hui, n'est pas digne de notre pays ; la reconnaissance du rôle du maire dans la conception et le suivi de la mise en œuvre des politiques préventives et répressives sur la commune, en en faisant non pas un shérif, mais un chef d'orchestre. Vous parliez de coproduction de la sécurité ; c'est au niveau de la commune qu'elle doit se situer, en appui sur le seul exécutif existant au plan local, à savoir le maire.

Enfin, il faudrait mettre au point, dans certains quartiers où des mouvements collectifs de violence ont lieu trop souvent, une vraie loi permettant de lutter efficacement contre les émeutes, une loi qui sanctionne tous ceux qui y ont contribué.

Il y a vingt ans, Dubedout, que vous connaissez, n'est-ce pas ?...

**M. le ministre de l'intérieur.** Oh oui !

**M. Pierre Cardo.** ... disait : « A situation inégalitaire, réponse inégalitaire ». C'était l'initiateur de la politique de la ville. Appliquez donc ces préceptes pour sauver les milliers de victimes soumises aux lois semi-mafieuses de certains quartiers et pour lesquels la République n'est qu'un sigle, pas une réalité.

Voilà quelques éléments pour vous permettre de réussir votre copie en deuxième lecture, si vous souhaitez vraiment que votre projet corresponde à son titre.

En attendant ce moment, peut-être votre gouvernement pourrait-il donner des instructions à ses parquets pour que les conseils généraux et les mairies qui ont décidé de financer des projets innovants dans les domaines de la sécurité au quotidien – style pôle d'accueil pour jeunes en difficulté ou établissement de placement spécialisé – soient aidés et non pas freinés. Faute d'avoir fait reculer l'insécurité par la loi, vous auriez au moins le mérite d'avoir réellement aidé les acteurs locaux à l'enrayer.

Voilà, pour le peu de temps dont j'ai disposé, le résumé de mes critiques et de mes propositions, sur un thème dont vous commencez à comprendre qu'il est essentiel pour le quotidien de nos concitoyens et vital pour votre devenir politique.

Quant à votre texte, je n'ai pas grand-chose contre, sauf qu'il n'est pas à la hauteur de son titre et des attentes des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Bockel.

**M. Jean-Marie Bockel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'en tiendrai à un aspect de ce texte qui me tient à cœur et qui concerne le pouvoir du maire.

Les amendements de la commission ont apporté à ce propos des enrichissements tout à fait intéressants, en s'inspirant d'ailleurs de pratiques locales déjà largement répandues dans le cadre des contrats locaux de sécurité.

Les propositions contenues dans ces amendements – et je crois que le Gouvernement les voit d'un bon œil –, à savoir le devoir d'informer le maire et de l'associer à la politique de sécurité, nous ouvrent un champ d'expérimentation sans doute plus intéressant que des débats idéologiques sur le pouvoir du maire en matière de police...

**M. Claude Goasguen.** Cela n'a rien d'idéologique !

**M. Jean-Marie Bockel.** Cela dit, si c'était aussi facile, d'autres auraient ouvert ce chantier bien avant nous. Mais la question est complexe.

Le maire, de par sa légitimité démocratique, comme l'ont dit d'ailleurs des collègues sur l'ensemble de ces bancs,...

**M. Jean-Luc Warsmann.** Absolument !

**M. Jean-Marie Bockel.** ... est en première ligne face à ses concitoyens. Il constitue, ensuite, au moins pour six ans, un élément de permanence des politiques mises en œuvre avec d'autres partenaires.

Il est important de le conforter dans sa mission d'animation, notamment dans le cadre des contrats locaux de sécurité. Cela est d'ailleurs prévu dans un amendement de la commission. Les décrets d'application, vos propres déclarations, monsieur le ministre, tout comme le débat qui nous réunit aujourd'hui pourraient y contribuer et nous fournir des éléments utiles.

S'agissant de la police de proximité, le fait d'associer les maires à cette politique – c'est prévu dans l'amendement – pourrait nous permettre d'avoir, sur ce sujet important et sensible, une garantie de concertation préalable avec les responsables de l'État. Nous avons notre mot à dire en tant que maires et pouvons largement contribuer par notre expérience – nous le faisons d'ailleurs déjà parfois – à la réussite de la mise en œuvre de cette police de proximité.

J'ai eu l'occasion de dire tout à l'heure tout le bien que je pense de ce texte, qui est concret et positif. Il nous permettra, grâce à ces amendements, d'avancer de manière concrète, pragmatique, respectueuse de notre tradition républicaine et de faire du maire l'animateur des politiques locales de sécurité dans le respect des prérogatives de chacun.

Cet excellent texte s'inscrit dans une politique de sécurité du Gouvernement qui va assurément dans le bon sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Guibal.

**M. Jean-Claude Guibal.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cela a été dit et répété, l'insécurité est l'une des préoccupations majeures des Français, sinon la principale. Il est donc bienvenu que le Gouvernement nous présente un projet de loi à son sujet et, plus encore, sur la sécurité au quotidien.

La déception n'en est que plus grande quand on se penche sur son contenu. Autant vous le dire d'emblée, votre texte, monsieur le ministre, n'est pas à la mesure

des enjeux. Il ne répond pas aux attentes des Français et ne parviendra qu'à les ancrer davantage encore dans leur conviction que décidément, pour la gauche plurielle, la sécurité est un sujet tabou ;...

**M. Jean-Pierre Blazy.** C'est faux !

**M. Jean-Claude Guibal.** ... que, décidément, en particulier à l'approche d'échéances électorales, elle tétanise le Gouvernement...

**M. Jean-Pierre Blazy.** C'est votre fantasme !

**M. Jean-Claude Guibal.** ... et que, décidément, celui-ci est à court d'idées, à bout de souffle.

Les Français attendent, pour garantir leur droit à la sécurité, une politique globale, novatrice et volontariste. Au lieu de quoi, vous leur proposez un catalogue disparate de mesures ponctuelles. Vous leur lancez de la poudre aux yeux pour leur faire croire que vous vous préoccupez de leur sécurité alors qu'en réalité, sous l'intitulé trompeur de « sécurité quotidienne », vous regroupez des mesures qui, pour la plupart, n'ont rien à voir avec la lutte contre l'insécurité telle que la conçoivent nos concitoyens.

Vous vous en doutez, monsieur le ministre, les Français ne peuvent se satisfaire ni d'un tel subterfuge ni d'un si léger saupoudrage.

Je ne dis pas qu'il ne soit pas nécessaire de lutter plus efficacement contre la fraude aux cartes bancaires ou contre les dangers que représente la multiplication des chiens dangereux. Je ne prétends pas davantage qu'il ne faille pas resserrer le dispositif de contrôle des filières d'immigration clandestine. En revanche, comment ne pas s'insurger contre cette agression camouflée à l'égard des chasseurs, sous le prétexte vertueux de mieux contrôler les ventes d'armes, à l'exception pourtant des armes blanches ? Et comment ne pas remarquer le silence assourdissant de votre texte en matière de lutte contre la toxicomanie ou d'augmentation des moyens humains et matériels de la police nationale ?

Croyez-vous vraiment, monsieur le ministre, que les dispositions que vous nous proposez changeront quoi que ce soit à la réalité de la délinquance et à la perception qu'en ont nos concitoyens ?

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Défaitiste !

**M. Jean-Claude Guibal.** Votre texte n'aboutira à rien d'autre qu'à les convaincre un peu plus que, malgré vos déclarations fallacieuses, en fait, vous ne voulez pas combattre vraiment l'insécurité.

Du reste, qu'avez-vous fait de significatif depuis la grand-messe de Villepinte ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Augmenter les effectifs, que vous aviez réduits !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Vous les avez augmentés à coups d'adjoints de sécurité !

**M. Jean-Claude Guibal.** Les contrats locaux de sécurité ? Nous attendons toujours que soit établi le bilan de ce qui peut souvent apparaître comme un bavardage institutionnalisé !

La police de proximité ? Enfin, un concept neuf, mais que vous ne vous donnez pas les moyens de rendre opérationnel. Le recours à des emplois-jeunes démontre à l'envi qu'hélas vous n'y croyez pas vraiment.

Bien sûr, personne ne prétendra qu'après des décennies de laxisme, d'interdiction d'interdire et de dénonciation de toute forme d'autorité, il soit facile de faire respecter ne serait-ce que les règles élémentaires de la vie en société.

Bien sûr, personne ne niera qu'après avoir mis tant d'acharnement à ne parler que des droits de l'homme et jamais des devoirs du citoyen, à se préoccuper de la présomption d'innocence des délinquants et si peu de la protection des victimes, il faille aujourd'hui procéder à une révolution copernicienne. Mais, de cela, chacun le constate, vous n'êtes pas capables, quand bien même vous seriez disposés.

Je ne vous ferai pas l'injure de broser le tableau de l'insécurité dans notre pays. Les chiffres en ont été rappelés et prouvent à quel point la situation s'est dégradée en peu de temps.

Pour faire face à cette banalisation de la violence, vous ne trouvez à nous proposer que les quelques « mesurées » de votre projet de loi. Comprenez notre déception !

Chacun s'accorde à reconnaître que la question de la sécurité se pose en des termes nouveaux dans une société où le sentiment d'appartenance s'affaiblit au rythme où s'étend l'individualisme, où la responsabilité personnelle s'efface à mesure que l'assistanat progresse et où des mutations de toute sorte ruinent l'ordre ancien.

Il ne s'agit pas de revenir au passé et encore moins d'instaurer un système dont l'homme ne serait pas le centre. Il s'agit en revanche d'établir une hiérarchie claire des priorités et de mettre réellement en pratique les mesures qui en découlent.

Dans cet ordre d'idée, il convient sûrement de poursuivre les actions d'éducation, de prévention et d'insertion. Mais il paraît évident que la politique de prévention a aujourd'hui atteint ses limites et qu'elle doit trouver un prolongement dans un dispositif de sanctions adapté aux nouvelles formes de la délinquance.

Tel est l'objet des amendements que nous défendrons à l'occasion de ce débat et des propositions de lois déjà présentées par l'opposition, pour assurer la sécurité des Français dans leur vie quotidienne.

Ces textes, qui préfigurent un projet global, marquent clairement ce qui nous différencie de vous quand il s'agit de lutter contre la délinquance. Ils portent, entre autres, sur la responsabilisation des parents et la mise sous conditions des prestations familiales ; sur l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale ; sur le renforcement des travaux d'intérêt général ; sur la création d'unités d'éducation renforcée pour les multirécidivistes et sur les compétences à donner aux maires dans la lutte contre la petite délinquance.

Vous voyez, monsieur le ministre, nous ne sommes pas, sur la même « longueur d'onde ».

**M. Gérard Hamel.** Dieu, non !

**M. Jean-Claude Guibal.** Je ne m'en étonne pas mais je le regrette, d'autant plus que ce sont nos concitoyens les plus faibles qui sont les premières victimes de l'insécurité quotidienne ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Chantal Robin-Rodrigo.

**Mme Chantal Robin-Rodrigo.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la sécurité est un droit et une attente légitime des Français, tandis que l'insécurité représente une forme d'inégalité sociale qui frappe d'abord les plus démunis d'entre nous.

Le 17 juin 1997, le Premier ministre, dans son discours de politique générale, a annoncé la mise en place d'une nouvelle politique de sécurité plus proche du citoyen. Des actions ont déjà été engagées et des mesures ont été prises.

Je pense qu'il est bon d'en rappeler les grandes lignes : définition des départements prioritaires pour un meilleur déploiement et renfort des forces de l'ordre ; contrats locaux de sécurité dont le succès, au fil des mois, se confirme ; programme d'action pour renforcer la sécurité dans les transports ; traitement de la délinquance et de la violence des mineurs.

Le projet de loi soumis à notre examen s'inscrit dans le cadre de cette politique, qui doit être constamment adaptée pour lutter avec efficacité contre certaines formes de délinquance, sur des aspects très concrets : lutte contre l'usage des armes à feu ; lutte contre l'impunité, en améliorant le traitement judiciaire des infractions par le renforcement des prérogatives de police judiciaire des agents de la police nationale ; lutte contre les formes de délinquance nouvelles liées aux moyens de paiement ; lutte contre les animaux dangereux.

Compte tenu du temps qui m'est imparti, je ne vous parlerai que des deux premiers chapitres.

Pour éviter ce que l'on a connu dernièrement avec l'ouverture d'un commerce d'armes à feu et de munitions au cœur d'un quartier réputé sensible, il est nécessaire de réglementer l'installation de ce type de magasin.

Certains diront que c'est encore une atteinte à la liberté individuelle. Je leur répondrai que ce texte constitue, avant tout, un dispositif de prévention contre les risques de mort par arme à feu et de cambriolage. Bien évidemment, nous avons, les uns et les autres, été saisis par les fédérations des chasseurs qui estiment, encore une fois, être l'objet d'un « acharnement » des parlementaires.

**M. Jean-Antoine Leonetti et M. Gérard Hamel.** C'est vrai !

**Mme Chantal Robin-Rodrigo.** Il me semblerait opportun, monsieur le ministre, qu'une mesure dérogatoire puisse leur être accordée tout en continuant à assurer le contrôle, comme le prévoit le texte.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Ah !

**Mme Chantal Robin-Rodrigo.** Ne pourrait-on pas imaginer que les ventes par correspondance d'armes et de munitions destinées aux chasseurs continuent à être autorisées, sous couvert des fédérations de chasseurs ? Il y a là matière à réflexion et je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître votre sentiment sur ce point.

Le deuxième chapitre du projet de loi concerne la lutte contre l'impunité en améliorant le traitement judiciaire des infractions par le renforcement des prérogatives de police judiciaire des agents de la police nationale.

Dès 1998, s'appuyant sur les orientations du colloque de Villepinte, le Gouvernement a montré sa détermination à lutter en profondeur et avec efficacité contre la délinquance. L'une de ses orientations principales était d'assurer une présence accrue de la police, de la gendarmerie et de la justice dans les zones les plus sensibles, afin de garantir une sécurité égale pour tous et partout sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le principe consistant à donner une réponse systématique à chaque acte de délinquance, en particulier pour les mineurs, a été acté lors du conseil de sécurité intérieure du 8 juin 1998. Ce principe est maintenant largement mis en œuvre sur le terrain, avec cepen-

dant quelques difficultés techniques que ce projet de loi tend à gommer. Il s'agit de donner à certaines catégories de personnels de la police nationale les moyens de sanctionner sur le champ les infractions qu'ils pourraient constater. Le Premier ministre, à l'issue du conseil de sécurité intérieure du 6 décembre 1999, n'a-t-il pas défini, entre autres priorités, celle d'assurer une présence effective des forces de sécurité dans les quartiers et les lieux sensibles et d'améliorer l'efficacité de la réponse aux actes de délinquance, depuis la constatation de l'infraction jusqu'à l'exécution de la sanction ?

Le chapitre II a principalement pour objet de renforcer les prérogatives de police judiciaire des agents de la police nationale. Cela me paraît particulièrement important car leur statut actuel pénalise leur action et retire de la crédibilité à leur autorité. En effet, après avoir épuisé toutes les formes de prévention, il est parfois nécessaire de sanctionner pour que force reste à la loi. Désormais, les gardiens de la paix auront, dès leur titularisation, qualité d'agent de police judiciaire.

En fait, la nouvelle loi aura pour effet de mettre à niveau les fonctionnaires de police et les gendarmes, ces derniers bénéficiant déjà de telles prérogatives, ce dont tout le monde se félicite.

Ces dispositions permettront également aux adjoints de sécurité – dont la participation à la police de proximité est déterminante – de contribuer plus efficacement à la lutte contre l'insécurité.

Le projet de loi répond ainsi à la nécessité du traitement en temps réel des infractions les plus courantes auxquelles est confrontée la police nationale. Ces mesures sont conformes à l'objectif d'assurer la sécurité quotidienne, encore loin d'être atteint, mais dont elles permettent de se rapprocher. A condition, cependant, que les moyens nécessaires en personnel soient donnés à la police nationale et à la gendarmerie. Je sais, monsieur le ministre, que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour y parvenir.

Il est certain aussi que le sentiment d'insécurité, ressenti fortement chez nos concitoyens, s'amenuisera si la justice, de son côté, pénalise comme il se doit les délinquants. Autrement, j'ai bien peur que toutes ces mesures – certes indispensables – ne soient pas suffisantes pour rassurer nos concitoyens.

**M. le président.** Il faut conclure, ma chère collègue.

**Mme Chantal Robin-Rodrigo.** Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, vous étiez tout à l'heure beaucoup plus indulgent.

**M. le président.** J'ai un chronomètre qui me permet de vérifier tous les temps de parole. Je le tiens à votre disposition.

**Mme Chantal Robin-Rodrigo.** Il est dommage que vous ne l'ayez pas toujours consulté, mais je vais conclure.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, évoquer un autre sujet qu'il aurait fallu, me semble-t-il, intégrer dans ce projet de loi : je veux parler de la sécurité routière. Est-il utile de rappeler que les accidents de la route constituent la première cause de mortalité des Françaises et des Français, notamment chez les jeunes ?

**Mme Nicole Bricq.** Il est bon de le rappeler.

**Mme Chantal Robin-Rodrigo.** Il y a aussi matière à légiférer pour combattre la violence routière et je regrette que cette réflexion, qui concerne également la sécurité de nos concitoyens au quotidien, n'ait pas été abordée.

Ce projet de loi va cependant dans le bon sens. C'est la raison pour laquelle les députés radicaux de gauche l'approuveront. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Christine Boutin.

**Mme Christine Boutin.** Monsieur le ministre, la première question qui vient à l'esprit en prenant connaissance de votre projet de loi est de savoir quel est le véritable objectif poursuivi par le Gouvernement, lorsqu'il inscrit à la va-vite un projet de loi sur la sécurité quotidienne à l'ordre du jour de nos travaux. Sur ce sujet, on était en droit d'attendre un texte recentrant l'Etat sur ses responsabilités et laissant aux acteurs confrontés quotidiennement aux atteintes portées au droit le soin de régler par la concertation tout ce qu'ils peuvent régler. On était en droit d'attendre un projet dans lequel l'Etat, conscient de ses limites, aurait agi comme un partenaire plutôt que comme un décideur autoritaire. Au lieu de cela, vous nous proposez de débattre sur un patchwork de petites mesures qui ne rassureront en aucune façon les Français et ne régleront aucun de leurs problèmes.

A propos de la carte bancaire, croyez-vous vraiment que c'est en confiant le contrôle opérationnel à la Banque de France et en la faisant ainsi sortir du rôle de régulation qu'elle exerce sur l'ensemble des opérations monétaires que vous assurerez une meilleure sécurité des cartes bancaires ?

**Mme Nicole Bricq.** Oui !

**Mme Christine Boutin.** La Banque de France n'a ni la vocation ni les moyens d'un tel contrôle. Il faut donc lire dans votre texte la volonté toujours présente de la majorité, dès qu'il s'agit d'économie, de réglementer encore et toujours plus.

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Qu'avez-vous à proposer, vous ?

**Mme Christine Boutin.** Cette mesure intervient au moment même où les discussions entre le GIE Carte bancaire et le ministère des finances étaient sur le point d'aboutir, sinon déjà abouties. Le projet de charte discuté entre les différents acteurs était prêt. Il présentait, aux dires même du ministère, « les garanties nécessaires à la protection des droits de nos concitoyens ». Les intervenants naturels sur ces projets étaient sur le point de trouver des solutions équilibrées, conformes au besoin des Français d'avoir la certitude que les paiements électroniques sont parfaitement sécurisés. Vous mettez tout par terre en laissant croire à la mise en place d'une procédure efficace. Mais, là encore, comme j'avais déjà eu l'occasion de le signaler l'année dernière, vous préférez escamoter le débat au fond qu'il faudrait avoir, notamment pour les cartes bancaires, sur l'utilisation de l'Internet et la manière dont notre droit en est affecté.

Le projet de loi dont nous débattons aura en tout cas pour effet de rompre définitivement les négociations qui avaient commencé à prendre corps entre les banques et les pouvoirs publics et qui visaient à sécuriser les transactions pour les cartes bancaires. Dans cette démarche, les pouvoirs publics étaient dans leur rôle : inciter et – pourquoi pas ? – contraindre les opérateurs privés à trouver les moyens d'assurer la sécurité des paiements pour leurs clients puisque les systèmes avaient montré quelques failles ou étaient réputés faillibles.

Mais, pour vous, le fait de confier à une instance d'Etat, en l'occurrence la Banque de France, la gestion d'un problème ressortissant au droit privé est la solution

à tout. Il s'agit bien, encore une fois, d'une preuve d'idéologie. Il est assez surprenant de constater qu'au moment où vous réclamez plus de dialogue social, vous préférez une fois de plus, en inscrivant cette loi à l'ordre du jour, comme à l'occasion des 35 heures, comme à l'occasion du financement des retraites, casser une négociation qui était sur le point d'aboutir.

Sans doute vous est-il nécessaire de contenter certains dans votre majorité qui se fissure. Votre texte est politique, démagogique ; c'est un véritable faux-semblant. On pouvait penser qu'il permettrait de réaffirmer le rôle de l'Etat en matière de sécurité, mais nous sommes nombreux à craindre que vous n'ayez pris le problème à l'envers.

Qu'attendent aujourd'hui nos concitoyens et les élus locaux ? De nouvelles lois, de nouveaux règlements ? Des mesures disparates destinées à détourner l'attention pour cacher un réel manque de détermination et de volonté politique ? Nous ne manquons pas de lois, monsieur le ministre, mais l'Etat et le Gouvernement manquent grandement à leur première mission, qui consiste à faire appliquer les lois de la République. L'arsenal de nos textes est déjà très complet et permet, en l'état, de restaurer un ordre public souvent contesté.

Ces textes permettent de poursuivre systématiquement les auteurs des petits délits qui contribuent à accroître chez nos concitoyens le sentiment d'insécurité, sans parler, bien entendu, de ceux qui font couler le sang. On parle ainsi de tolérance zéro, à quoi il faut ajouter la nécessité de sanctionner sans exception tous les délits, fussent-ils mineurs.

Ces textes permettent de résorber les zones dites de non-droit par les moyens appropriés, notamment par l'utilisation de la force publique lorsque c'est nécessaire. Ils permettent également d'attaquer frontalement et sans merci les structures de caïdat parfaitement décrites et connues des élus locaux. Ces derniers attendent de l'Etat qu'il remplisse son premier rôle : assurer la sécurité du territoire, mission qu'il s'est montré incapable d'assumer lors de récents événements. Ils attendent également de lui qu'il remplisse sa deuxième mission : sanctionner les contrevenants avec justice, mais sans lâcheté.

En fin de compte, l'Etat, que vous représentez ici, est en train de faire le contraire de ce que sa vocation lui commande. Vous voulez prendre en main ce qui devrait revenir aux acteurs de terrain et vous voulez laisser ces mêmes acteurs de terrain se débrouiller de responsabilités qui devraient être celles de l'exécutif national. Nous attendions de vous que vous nous disiez comment vous comptiez faire respecter le droit existant, plutôt que de nous demander d'en créer un nouveau, et quels moyens vous alliez déployer pour cela.

La sécurité est un impératif de la République. C'est peu de dire que les attentes des Français ne seront pas satisfaites par ce texte de circonstance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Nicole Bricq.

**Mme Nicole Bricq.** Certains des orateurs de l'opposition contestent le titre du projet de loi sur la sécurité quotidienne qui nous est soumis par le Gouvernement. L'oratrice qui m'a précédée a même parlé d'un débat organisé à la va-vite et d'un texte de circonstance. S'agissant de la sécurité bancaire, volet du texte que je connais le mieux et que je défendrai plus particulièrement, je

veux dire que nous sommes en plein dans le quotidien, parce qu'il s'agit d'actes de délinquance insupportables à nos concitoyens.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Ceux du XVI<sup>e</sup> arrondissement !

**Mme Nicole Bricq.** Quel message nous envoient-ils ? Ils nous disent à nous, représentants de la puissance publique, que nous soyons maire, parlementaire ou ministre, qu'ils ont besoin d'être protégés. Et cette protection de la puissance publique, ils la demandent aussi bien dans le domaine de la sécurité alimentaire que dans celui de la sécurité routière, comme l'a indiqué Mme Robin-Rodrigo, ou dans les actes de la vie courante.

Les mesures du chapitre III concernant la sécurité des cartes bancaires ont été préparées à la fois dans le corps social, au Gouvernement et au Parlement. L'historique même des procédures qui nous conduisent aujourd'hui à légiférer s'inscrit en faux contre l'affirmation qu'il s'agirait d'un texte fait à la va-vite et de circonstance.

L'initiative première est venue de Mme Lebranchu, alors secrétaire d'Etat à la consommation et aux petites et moyennes entreprises, en avril 2000. C'est elle qui a proposé qu'un groupe de travail soit mis en place au sein du Conseil national de la consommation, réunissant professionnels, associations de consommateurs et pouvoirs publics. Pour sa part, la commission des finances a confié une mission parlementaire sur ce thème à Jean-Pierre Brard en octobre 2000. Je rappelle aussi que le sommet européen de Lisbonne de mars 2000 a fait une priorité de la lutte contre la fraude internationale. Enfin, le conseil de sécurité intérieure de janvier 2001 a proposé, en matière de sécurité bancaire, une série de mesures aujourd'hui traduites dans le projet.

Il y a eu, à partir de là, une concordance des initiatives. L'accord en perspective entre les banquiers et les commerçants a été approuvé, adoubé même, par le ministre de l'économie et des finances, ce qui a pu susciter, du reste, une réaction d'humeur bien justifiée de la part des associations de consommateurs, alors même que l'avis du CNC n'était pas encore définitif.

Je veux tout de même saluer le chemin parcouru. Il y a peu de temps encore, le GIE niait la fraude à la carte bancaire.

Aujourd'hui, on nous soumet un texte qui présente un triple avantage. Premièrement, il instaure un dispositif permettant de lutter efficacement contre cette fraude de plus en plus élaborée, du fait de l'évolution des technologies. Deuxièmement – et c'est un aspect que j'essaierai de renforcer en présentant des amendements – il rééquilibre les responsabilités entre banquiers et utilisateurs de cartes. Troisièmement enfin, conformément, madame Boutin, à une demande antérieure de la société civile et des associations de consommateurs, il veille à ce que la puissance publique ne soit plus seulement un observateur attentif, mais devienne partie prenante de la sécurité bancaire par le biais de la Banque de France au sein de l'Observatoire de la sécurité des cartes bancaires qui, je l'espère, sera introduit par voie d'amendement.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Bref, tout va bien !

**Mme Nicole Bricq.** Non, tout ne va pas bien ! Mais le Gouvernement a choisi d'inscrire cette réforme dans la vie quotidienne des gens plutôt que de faire des effets d'annonce en lançant de grands projets. En tant que parlementaire de la majorité, je peux vous dire que si nous patchageons, évidemment les principes posés au colloque

de Villepinte en 1997, nous constatons, hélas, que leur traduction dans les faits est complexe, difficile, et se heurte à de multiples inerties.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Quel aveu !

**Mme Nicole Bricq.** Non, c'est une réalité ! Il faut donner du concret, du quotidien à nos concitoyens. C'est ce qu'ils attendent et c'est ce que nous ferons en votant ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Pélassard.

**M. Jacques Pélassard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est à chacun de ses membres, mais plus encore aux plus démunis, à ceux qui vivent en zone sensible, que notre société doit la sécurité.

La sécurité, c'est un droit de la personne, mais c'est aussi, pour la collectivité, un élément essentiel du lien social.

L'insécurité, c'est quantitativement une menace pour notre société. Et même si les chiffres vous gênent, monsieur le ministre, l'augmentation de 5,72 % en un an de la délinquance et la véritable flambée à plus 110 % des détériorations de biens publics ou privés illustrent la gravité du phénomène.

La sécurité, c'est qualitativement une attente profonde de nos concitoyens. Plusieurs sondages ont fait apparaître qu'à côté de l'emploi et de l'environnement, la sécurité était l'une des principales aspirations de nos concitoyens.

Un texte portant sur la sécurité quotidienne pouvait susciter un réel intérêt et un large consensus. Votre projet, dont le rapport de M. Le Roux évoque en première page « le caractère partiel et l'aspect quelque peu hétéroclite des mesures proposées », ne répond que de façon fragmentaire aux attentes fortes de nos concitoyens.

Ce n'est pas un projet de loi sur la sécurité quotidienne dont il s'agit, mais de quelques mesures techniques, terme que vous avez employé aujourd'hui même, monsieur le ministre, dans une dépêche à l'AFP.

Sans approche cohérente et globale, sans ambition collective, ce texte est, de plus, déconnecté des réalités de l'insécurité au quotidien et ne répond pas aux aspirations de nos concitoyens que nous tous ici, élus locaux, nous connaissons bien. Certes, votre projet prétend régler les problèmes de sécurité des cartes bancaires à la suite de l'arrêt Humpich, répondre à l'émotion créée par l'armurerie des Tarterêts, pallier les carences de la loi du 9 janvier 1999 sur les chiens dangereux, mais également les omissions affectant le texte additionnel au protocole de Sangatte relatif à la liaison transmanche. Fort bien. Mais face à un texte de circonstance, quelle est, au sein de ce patchwork, la place effective de la sécurité quotidienne ? Quels sont les moyens de lutte contre l'insécurité quotidienne vécue par nos concitoyens ? Il me semble, monsieur le ministre, que votre projet est vide. Et je ne prendrai pour le démontrer qu'un seul exemple décliné sous différents aspects.

Monsieur le ministre, vous connaissez, comme nous tous, ces escaliers, dans les immeubles HLM qui servent de lieux de rassemblement à des groupes qui consomment de l'alcool ou des stupéfiants.

Or sommes-nous conscients de l'effet produit sur les personnes âgées qui habitent ces immeubles ?

**M. Jean-Pierre Blazy.** Il n'y a pas que les personnes âgées.

**M. Jacques Pélassard.** Celles-ci n'osent plus sortir de chez elles, pas plus d'ailleurs que des mères célibataires elles aussi, tétanisées de peur dans leur appartement ?

Savez-vous que ces habitants n'appellent même plus les services de police par peur de représailles ? Les locataires HLM ne supportent plus, monsieur le ministre, ce climat d'insécurité, les portes communes fracturées, les boîtes aux lettres arrachées, les murs des montées d'escaliers tagués.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Nous sommes d'accord !

**M. Jacques Péliissard.** Ce phénomène s'aggrave dans nos villes et ce malgré nos efforts de prévention, de mixité sociale, de réhabilitation de logements, d'aides aux associations par le biais des contrats de ville.

Permettez-moi de vous faire part d'un rapport qu'un travailleur social de ma ville m'a adressé – c'est tout récent – le 13 avril dernier, dans lequel il évoque l'augmentation du nombre de halls d'entrée squattés. « Ce phénomène récurrent qui s'amplifie est inquiétant car – écrit-il – il témoigne de changements de comportements s'opérant à la fois dans le temps, dans l'espace, et dans la forme. En effet, ce qui n'était qu'une occupation de caves les vendredis et samedis soirs s'est transformé maintenant en occupation quasi-quotidienne de halls d'entrée. De plus, ce type de rassemblement, qui se voulait discret à l'origine, s'exprime aujourd'hui de plein droit, cherchant même à imposer aux locataires une loi du silence qui prend « racine » sur l'absence de réponse réellement adaptée des institutions face à ces nouveaux comportements. En conclusion, cette situation semble marquer un nouveau recul de la prise en charge parentale, ces jeunes – dès dix ans – vivant en groupe autarcique dans une pseudo-autonomie, où l'adulte n'apparaît plus comme un référent... »

Face à une telle situation, votre projet de loi apparaît insuffisant, aussi faudra-t-il le compléter.

En premier lieu, il nous faut un texte qui organise efficacement la coordination en matière de police entre l'Etat – la police étant l'une de ses missions régaliennes – et les collectivités locales. Vous n'aviez rien prévu dans votre texte initial. Maintenant, on parle de « coproduction ». Le terme est intéressant, sur le plan cinématographique, mais tel que le prévoit votre propre texte monsieur le ministre, le rôle des maires ressemble beaucoup plus à celui d'un figurant qu'à celui d'un acteur.

En deuxième lieu, il nous faut un texte qui apporte des réponses pénales concrètes aux manquements de la loi. En effet, l'occupation abusive des halls et des escaliers ne constitue pas une infraction. J'ai donc déposé, avec Nicolas Sarkozy, un amendement qui tend à pallier cette carence.

En troisième lieu, il nous faut un texte qui accorde au juge plus de liberté dans le choix des sanctions. Je pense, en particulier, aux travaux d'intérêt général. Actuellement, l'accord de la personne condamnée est nécessaire. Le travail d'intérêt général ne peut en effet être infligé en son absence et par défaut. Sur ce point, une meilleure liberté du juge permettrait plus d'efficacité à son action.

Monsieur le ministre, en conclusion, il nous faut une approche cohérente et globale et non point un projet de loi en miettes. Face à la gravité de la situation, il faut une volonté politique que, hélas ! ce texte ne traduit pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Desallangre.

**M. Jacques Desallangre.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la sécurité est devenue, avec l'emploi, la première préoccupation de nos

concitoyens. Elle est l'affaire de tous. Le phénomène de montée du sentiment d'insécurité est le fait, bien entendu, de la délinquance mais aussi du développement inquiétant des incivilités qui ne trouvent pas de réponses, notamment pénales, adéquates.

Or la sûreté est l'un des droits fondamentaux de chacun, comme le rappelle l'article II de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui la place au même rang que la liberté, l'une conditionnant l'autre. Les Français y sont légitimement attachés.

Tout citoyen, toute personne vivant sur le territoire de la République a le droit à la sécurité de sa personne et de ses biens et l'Etat se doit de remplir sa mission. Si ce droit n'était pas respecté, d'autres ne pourraient l'être.

Mais l'insécurité est aussi facteur d'inégalités inacceptables ! Les plus démunis de nos concitoyens sont précisément ceux qui ont le plus à en souffrir. En effet, les faits délictueux les plus nombreux sont commis dans les zones les plus défavorisées socialement. Ce sont, une nouvelle fois, les plus fragiles et les plus démunis de nos concitoyens qui sont les plus touchés. Ce constat reflète un échec car la sécurité se doit d'être égale pour tous ! Il ne peut y avoir des quartiers sûrs et des zones de non-droit. Quand l'insécurité s'ajoute au chômage et à la pauvreté, le désespoir n'est pas loin, avec les risques que cela comporte pour la démocratie et la République.

Le premier facteur de l'insécurité réside sans aucun doute dans la fragilisation du sentiment d'appartenance à la nation et à la République. Quand certains de nos concitoyens ne se reconnaissent plus dans certaines valeurs et dans l'Etat, le lien est rompu. Or, les valeurs républicaines ne sont pas des mythes. Il s'agit donc de remobiliser les Français autour d'elles afin de maintenir ce pacte républicain, ce contrat entre les citoyens et l'Etat.

Si la sécurité doit rester une priorité majeure du Gouvernement, il s'agit alors de donner un élément nouveau à notre politique de sécurité afin d'assurer à tous la protection de la loi républicaine.

Dans cette perspective, nous devons assurer et renforcer la sécurité de proximité, afin de lutter contre toutes les formes d'incivilités, dont les plus pauvres souffrent particulièrement. Par ailleurs, la réduction des délais entre l'infraction et la sanction, le traitement en temps réel, permettraient à la justice de gagner en crédibilité et d'obtenir une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension.

La République est un régime de liberté et pas de faiblesse. Il n'y a pas de choix à faire entre liberté et sécurité. Il n'y a pas de liberté possible sans sécurité. La République implique des règles définies en commun, et par conséquent des limites. Le respect de ces valeurs est indispensable afin de les pérenniser.

La grande ambition qui nous anime ne pouvait que nous amener à trouver le texte initial du projet de loi lacunaire. Mais il a le grand mérite de nous donner l'occasion de l'enrichir et de traiter le sujet. C'est dans cet esprit de dialogue et de travail en concertation que j'ai représenté mon amendement visant à renforcer la sécurité quotidienne de nos concitoyens dans les trains.

En effet, face à la recrudescence des actes de délinquance et à l'accroissement du sentiment d'insécurité dans les trains, les agents de la SNCF se trouvent désarmés. Les contrôleurs perdent toute autorité et toute crédibilité aux yeux des autres voyageurs, notamment

lorsque le contrevenant les a ostensiblement nargués, insultés ou menacés. Et cela génère chez ce personnel un fort sentiment de découragement.

L'amendement qu'il vous sera proposé d'adopter ouvre la possibilité aux agents de la force publique de faire descendre du train à la prochaine gare un contrevenant pour des motifs touchant à la sécurité des personnes ou au défaut de titre de transport. Cela permettrait de lutter contre l'insécurité, mais aussi de prévenir la fraude souvent concomitante à de plus graves incivilités ou délits.

Cette proposition de réforme, que j'avais déjà présentée lors d'un précédent projet de loi, fut, à l'invitation du Gouvernement retravaillée en commission. Ce travail fructueux nous amènera donc mes chers collègues à vous présenter un amendement commun adopté par la commission des lois, amendement qui, nous l'espérons avec notre collègue Bruno Le Roux, recueillera votre assentiment. En attendant d'autres débats sur le thème de la sécurité et en souhaitant que ce projet de loi, avec notre amendement et d'autres, contribue à relever le défi de la sécurité pour tous nos concitoyens, les députés du Mouvement des citoyens le voteront. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

2

#### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 25 avril 2001, de M. le Premier ministre, un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel.

Ce projet de loi, n° 3025, est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

3

#### DÉPÔTS DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 25 avril 2001, de M. Eric Besson, un rapport, n° 3027, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, en vue de la lecture définitive du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques (n° 2997).

J'ai reçu, le 25 avril 2001, de Mme Nicole Bricq, un rapport, n° 3028, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, sur le projet de loi portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (n° 2990).

4

#### DÉPÔTS DE RAPPORTS SUR DES PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 25 avril 2001, de Mme Nicole Feidt, un rapport, n° 3022, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de résolution de Mme Françoise de Panafieu et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de faire le point sur le développement et l'organisation de la prostitution en France et de proposer une politique globale de lutte contre ce fléau (n° 2876).

J'ai reçu, le 25 avril 2001, de M. Serge Blisko, un rapport, n° 3023, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur la proposition de résolution de M. Laurent Dominati visant à créer une commission d'enquête sur les dysfonctionnements de l'hôpital européen Georges-Pompidou (n° 2935).

J'ai reçu, le 25 avril 2001, de M. Francis Hammel, un rapport, n° 3024, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur la proposition de résolution de M. Pierre Lasbordes tendant à la création d'une commission d'enquête sur le fonctionnement des maisons de retraite et autres maisons de soins publics (n° 2683).

J'ai reçu, le 25 avril 2001, de Mme Nicole Feidt, un rapport, n° 3026, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur la proposition de résolution de M. André Gerin tendant à la création d'une commission d'enquête relative aux besoins budgétaires afin de traiter dans des délais brefs les atteintes aux lois sur les financements des partis politiques, sur l'usage de l'argent public et l'usage de biens sociaux (n° 2915).

5

#### ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la proposition de loi, n° 2946, de M. Yves Cochet et plusieurs de ses collègues tendant à interdire aux aéronefs de décoller et d'atterrir la nuit de tous les aéroports français :

M. Yves Cochet, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 3002).

Discussion, après déclaration d'urgence, de la proposition de loi, n° 2983, de M. Jacques Rebillard et plusieurs de ses collègues, portant amélioration de la couverture des non-salariés agricoles contre les accidents du travail, de la vie privée et les maladies professionnelles :

M. Jacques Rebillard, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 3006).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 2938, relatif à la sécurité quotidienne :

M. Bruno Le Roux, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 2996) ;

M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (avis n° 2992).

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée, le jeudi 26 avril 2001, à une heure.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

**ABONNEMENTS**  
(TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2001)

ÉDITIONS		TARIF abonnement France et outre-mer		FRANCE participation forfaitaire aux frais d'expédition *		ÉTRANGER participation forfaitaire aux frais d'expédition *	
Codes	Titres	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs
<b>DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :</b>							
03	Compte rendu..... 1 an	19,82	130	37,81	248	89,94	590
33	Questions..... 1 an	19,67	129	25,31	166	49,85	327
83	Table compte rendu.....	9,60	63	3,51	23	11,43	75
93	Table questions.....	9,45	62	2,59	17	7,47	49
<b>DÉBATS DU SÉNAT :</b>							
05	Compte rendu..... 1 an	18,14	119	28,97	190	73,63	483
35	Questions..... 1 an	17,99	118	17,53	115	41,47	272
85	Table compte rendu.....	9,60	63	2,90	19	4,57	30
95	Table questions.....	6,10	40	2,44	16	3,96	26
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :</b>							
07	Série ordinaire..... 1 an	198,49	1 302	141,02	925	307,95	2 020
27	Série budgétaire..... 1 an	46,80	307	4,12	27	8,69	57
<b>DOCUMENTS DU SÉNAT :</b>							
09	Un an.....	190,41	1 249	117,54	771	244,99	1 607
<p>Les <b>DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 03 : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- 33 : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul> <p>Les <b>DÉBATS du SÉNAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 05 : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- 35 : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul> <p>Les <b>DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 07 : projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions ;</li> <li>- 27 : projets de lois de finances.</li> </ul> <p>Les <b>DOCUMENTS DU SÉNAT</b> comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.</p>							
<b>En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande</b>							
Tout paiement à la commande facilitera son exécution							
Pour expédition par voie aérienne (outre-mer et l'étranger), paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination (* ) Décret n° 2000-1130 du 24 novembre 2000							
DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 STANDARD : 01-40-58-75-00 — RENSEIGNEMENTS : 01-40-58-79-79 — TÉLÉCOPIE : 01-45-79-17-84							

Prix du numéro : **0,69 € - 4,50 F**